

BURKINA FASO



UNITE - PROGRES - JUSTICE

# **TRANSMISSION DES FLUCTUATIONS ET PRIX DE PARITE A L'IMPORTATION DU RIZ ET DU MAÏS AU BURKINA FASO**

Rapport Final

Janvier 2010

Eric Pale (SIM-Burkina)



**syngenta** fondation pour  
une agriculture  
durable

## **Avant- Propos**

Ces contributions sur la «Transmission de la hausse des prix alimentaires et les prix de parité des produits alimentaires en Afrique de l'Ouest » ont été réalisées par les responsables des systèmes d'Information sur les Marchés (SIM) du Burkina, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Mali, du Niger et du Sénégal, à qui nous adressons nos sincères remerciements. Nous tenons également à remercier «la Fondation Syngenta pour une agriculture durable » pour avoir supporté financièrement cette initiative. Puissent les résultats de cette analyse aider aux prises de décisions pertinentes et appropriées pour le bien être des populations rurales et pour le développement économique et social de la sous-région Ouest-Africaine.

Toutes erreurs d'interprétation ou de fait dans cette contribution n'incombent qu'aux auteurs du présent document.

## TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION.....	6
1.1. Analyse statistique de la production.....	7
1.2. Analyse statistique des prix.....	10
1.3. Politiques commerciales tarifaires et non-tarifaires.....	12
1.4. Revue de la littérature sur la hausse des prix en 2008.....	14
2. TRANSMISSION DES PRIX.....	17
2.1. La transmission du prix international du riz par rapport au prix du riz importé à la consommation à Ouagadougou.....	12
2.2. Transmission du prix du riz importés par rapport au prix du riz local à la consommation... 14	
2.2.1. Ouagadougou.....	14
2.2.2. Bobo Dioulasso.....	21
2.3. Transmission du prix du riz local à la consommation par rapport au prix du riz local au producteur.....	22
2.3.1. Ouagadougou et Solenzo.....	22
2.3.2. Bobo Dioulasso et N'Dorola.....	23
2.4. Transmission du prix du riz importé par rapport au prix du mil à la consommation.....	24
2.4.1. Ouagadougou.....	24
2.4.2. Bobo Dioulasso.....	20
2.4.3. Koudougou.....	22
2.5. Transmission du prix du maïs local à la consommation dans les zones urbaines par rapport au prix du maïs local au producteur dans les zones rurales.....	23
2.5.1. Ouagadougou et Solenzo.....	23
2.5.2. Bobo Dioulasso et N'Dorola.....	30
3. PRIX DE PARITE.....	30
3.1. Calcul du prix de parité du riz asiatique a l'importation à Ouagadougou en juin 2009 (en FCFA).....	30
3.2. Calcul du prix de parité du riz asiatique a l'importation à Bobo-Dioulasso en juin 2009 (en FCFA).....	31
3.3. Calcul du prix de parité du riz asiatique a l'importation à Koudougou en juin 2009 (en FCFA).....	32
3.4. Calcul du prix de parité du riz asiatique a l'importation à Dori en juin 2009 (en FCFA).....	33
3.5. Calcul du prix de revient du riz local de Solenzo (zone de production) à Ouagadougou en juin 2009 (en FCFA).....	34
3.6. Calcul du prix de revient du riz local de N'Dorola (zone de production) à Bobo-Dioulasso en juin 2009 (en FCFA).....	30
3.7. Calcul du prix de revient du riz local de Solenzo (zone de production) à Dori en juin 2009 (en FCFA).....	30
3.8. Calcul du prix de revient du maïs de Solenzo (zone de production) à Ouagadougou en juin 2009 (en FCFA).....	31
3.9. Calcul du prix de revient du maïs de N'Dorola (zone de production) à Bobo-Dioulasso en juin 2009 (en FCFA).....	31
3.10. Calcul du prix de revient du maïs de Solenzo (zone de production) à Dori en juin 2009 (en FCFA).....	32
4. EVALUATION DE LA COMPETITIVITE.....	38
5. CONCLUSION.....	40
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	43
ANNEXES.....	44

## **TABLEAU DES ILLUSTRATIONS**

### **LISTES DES GRAPHIQUES**

GRAPHE 1 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION NATIONALE DES CEREALES (MIL MAÏS, SORGHO).....	5
GRAPHE 2 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION NATIONALE DE RIZ .....	5
GRAPHE 3 : EVOLUTION DES PRIX DU MAÏS BLANC.....	6
GRAPHE 4 : EVOLUTION DES PRIX DU RIZ LOCAL ET IMPORTE.....	6
GRAPHE 5 : ÉVOLUTIONS DU PRIX DES MATIERES PREMIERES AGRICOLES ENTRE 1971 ET 2007 ET PROJECTIONS JUSQU'EN 2017 .....	11
GRAPHE 6 : EVOLUTION DES PRIX DU RIZ IMPORTE A L'INTERNATIONAL ET A OUAGADOUGOU DE 1997 A JUIN 2009 .....	12
GRAPHE 7 : EVOLUTION DES PRIX DU RIZ IMPORTE A L'INTERNATIONAL ET A OUAGADOUGOU DE 2003 A JUIN 2009 .....	13
GRAPHE 8 : EVOLUTION DES PRIX REEL DU RIZ IMPORTE ET DU RIZ LOCAL A OUAGADOUGOU DE 1997 A JUIN 2009.....	15
GRAPHE 9 : EVOLUTION DES PRIX REEL DU RIZ IMPORTE ET DU RIZ LOCAL A OUAGADOUGOU DE 2003 A JUIN 2009.....	15
GRAPHE 10 : EVOLUTION DES PRIX REEL DU RIZ IMPORTE ET DU RIZ LOCAL A BOBO-DIOULASSO DE 1997 A JUIN 2009 .	16
GRAPHE 11 : EVOLUTION DES PRIX REEL DU RIZ IMPORTE ET DU RIZ LOCAL A BOBO-DIOULASSO DE 2003 A JUIN 2009 .	17
GRAPHE 12 : EVOLUTION DES PRIX REEL DU RIZ LOCAL A OUAGADOUGOU ET SOLENZO DE 1997 A JUIN 2009 .....	18
GRAPHE 13 : EVOLUTION DES PRIX REEL DU RIZ LOCAL A OUAGADOUGOU ET SOLENZO DE 2003 A JUIN 2009 .....	18
GRAPHE 14 : EVOLUTION DES PRIX REEL DU RIZ LOCAL A BOBO-DIOULASSO ET A N'DOROLA DE 1997 A JUIN 2009 .....	19
GRAPHE 15 : EVOLUTION DES PRIX REEL DU RIZ LOCAL A BOBO-DIOULASSO ET A N'DOROLA DE 1997 A JUIN 2009 .....	19
GRAPHE 16 : EVOLUTION DES PRIX DU RIZ IMPORTE ET DU MIL A OUAGADOUGOU DE 1997 A JUIN 2009.....	20
GRAPHE 17 : EVOLUTION DES PRIX DU RIZ IMPORTE ET DU MIL A OUAGADOUGOU DE 2003 A JUIN 2009.....	20
GRAPHE 18 : EVOLUTION DES PRIX DU RIZ IMPORTE ET DU MIL A BOBO-DIOULASSO DE 1997 A JUIN 2009 .....	21
GRAPHE 19 : EVOLUTION DES PRIX DU RIZ IMPORTE ET DU MIL A BOBO-DIOULASSO DE 2003 A JUIN 2009 .....	21
GRAPHE 20 : EVOLUTION DES PRIX REEL DU RIZ IMPORTE ET DU MIL A KOUDOUGOU DE 1997 A JUIN 2009 .....	22
GRAPHE 21 : EVOLUTION DES PRIX REEL DU RIZ IMPORTE ET DU MIL A KOUDOUGOU DE 2003 A JUIN 2009 .....	22
GRAPHE 22 : EVOLUTION DES PRIX REEL DU MAÏS A OUAGADOUGOU ET A SOLENZO DE 1997 A JUIN 2009 .....	23
GRAPHE 23 : EVOLUTION DES PRIX REEL DU MAÏS A OUAGADOUGOU ET A SOLENZO DE 1997 A JUIN 2009 .....	23
GRAPHE 24 : EVOLUTION DES PRIX DU MAÏS A BOBO-DIOULASSO ET A N'DOROLA DE 1997 A JUIN 2009 .....	24
GRAPHE 25 : EVOLUTION DES PRIX DU MAÏS A BOBO-DIOULASSO ET A N'DOROLA DE 2003 A JUIN 2009 .....	24

### **LISTE DES TABLEAUX**

TABLEAU 1 : TAUX DE VARIATION CUMULE (%) DES PRIX DU RIZ A L'INTERNATIONAL ET DU RIZ IMPORTE A OUAGADOUGOU (AJUSTE POUR L'INFLATION).....	13
TABLEAU 2 : TAUX DE VARIATION CUMULEE (%) DES PRIX DU RIZ IMPORTE ET DU RIZ LOCAL A OUAGADOUGOU (AJUSTE POUR L'INFLATION) .....	20

### **LISTES DES ANNEXES**

ANNEXE 1 : BILANS CEREALIERES DES CAMPAGNES AGRICOLES DES ANNEES 1997 A 2009 .....	a
ANNEXE 2 : BILAN CEREALIER NATIONAL DE LA CAMPAGNE 2007/2008 .....	a
ANNEXE 3 : BILAN CEREALIER NATIONAL DEFINITIF DE LA CAMPAGNE 2008/2009 .....	b
ANNEXE 4 : SUPERFICIE TOTALE DES CULTURES CEREALIERES-CAMPAGNE 2008/2009 .....	c
ANNEXE 5 : SUPERFICIE TOTALE DES CULTURES CEREALIERES-CAMPAGNE 2007-2008 .....	d
ANNEXE 6 : VARIATION DES SUPERFICIES TOTALE DES CULTURES CEREALIERES 2008-2009/2007-2008 .....	f
ANNEXE 7 : PRIX AU PRODUCTEUR ET AU CONSOMMATEUR DES PRODUITS DE 1996 A JUIN 2009 .....	g
ANNEXE 8 : PRIX DES PRODUITS SUR DES MARCHES DE DETAIL ET DE COLLECTE.....	h
ANNEXE 9 : PRIX NOMINAUX DU RIZ IMPORTE A OUAGADOUGOU, BOBO-DIOULASSO, ET KOUDOUGOU .....	i
ANNEXE 10 : PRIX NOMINAUX DU RIZ LOCAL A OUAGADOUGOU, BOBO DIOLASSO, SOLENZO ET N'DOROLA .....	k
ANNEXE 11 : PRIX NOMINAUX DU MAÏS A OUAGADOUGOU, BOBO-DIOULASSO, KOUDOUGOU, SOLENZO ET N'DOROLA .....	m
ANNEXE 12 : PRIX NOMINAUX DU MIL A OUAGADOUGOU, BOBO-DIOULASSO, KOUDOUGOU, SOLENZO ET N'DOROLA .....	p

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

- API: Autorisations Préalables d'Importations
- ASI: Autorisations Spéciales d'Importer
- CAF : Coût Assurance Fret
- CEAO : Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest
- CEDEAO : Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
- CPVI : Contribution pour le Programme de Vérification des Importations
- FAO: Food And Agriculture Organisation
- FOB : Free on Board
- IHPC : l'Indice Harmonisé des Prix à la consommation
- OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques
- PIB : Produit Intérieur Brut
- SIM : Système d'Information sur les Marchés Agricoles
- SONAGESS : Société Nationale de Gestion de Stock de Sécurité Alimentaire
- SOSUCO : Société Sucrière de la Comoé
- SIVOM : Société Ivoirienne des Opérations Maritimes
- TSI : Taxe Spéciale à l'Importation
- TVA : Taxe sur le Valeur Ajoutée
- UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

# 1. Introduction

Au cours du premier trimestre 2008, les prix nominaux des principales denrées alimentaires ont atteint leur plus haut niveau en près de 50 ans, tandis que les prix réels atteignaient leur niveau record en près de 30 ans. En effet, Les prix des produits agricoles ont fortement augmenté en 2006 et 2007 et accusé une hausse plus marquée encore au cours du premier trimestre 2008. L'indice FAO des prix alimentaires a augmenté en moyenne de 8% en 2006 par rapport à l'année précédente et de 24% en 2007 par rapport à 2006. La hausse de la moyenne de l'indice pour les trois premiers mois de 2008 par rapport au premier trimestre 2007 s'établit à 53%. L'envolée persistante des prix est due principalement aux huiles végétales, qui ont enregistré une hausse de plus de 97% durant la même période, suivies par les céréales (87%), les produits laitiers (58%) et le riz (46%). Selon le dernier rapport publié par la Banque mondiale sur la hausse des prix alimentaires les prix mondiaux du blé ont augmenté de 181 % durant la période de 36 mois qui s'est écoulée jusqu'en février 2008, et les prix mondiaux des denrées alimentaires ont augmenté globalement de 83 %. D'après l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, sur les 36 pays aux prises avec une crise de sécurité alimentaire, 21 sont en Afrique. En Afrique subsaharienne, la hausse des prix des denrées alimentaires a eu des répercussions sociales assez importantes. Certains pays ont connu des émeutes liées aux prix alimentaires : Au Cameroun, l'agitation politique a abouti à des protestations contre les prix des aliments et des combustibles ; le Niger a été le théâtre d'émeutes dues au prix des aliments, pour ne citer que ces deux pays.

Au Burkina Faso, des manifestations contre « la vie chère » ont également eu lieu dans plusieurs villes. La hausse des prix des produits alimentaires depuis 2007 a vu des variations entre le 10% et le 360% (huile, savon, pain, riz, etc.). En conséquence, la majorité de la population n'a pas été en mesure de se nourrir correctement et régulièrement. Afin de faire face à cette hausse de prix, deux types de mesures ont été prises par le gouvernement burkinabè : des actions visant à réduire le coût de l'alimentation et des mesures à court et moyen terme destinées à relancer la production domestique de céréales.

Les mesures destinées à réduire le coût de l'alimentation ont été à trois niveaux :

- la suspension du droit de douane et taxes sur certains produits de première nécessité à importer, comme le lait et le riz ;
- Des négociations avec les entreprises et les commerçants pour permettre une baisse radicale des prix à la consommation des produits de premières nécessités de 5 à 15% ;
- l'approvisionnement des marchés à travers la vente de céréales à prix social de son stock d'intervention d'une capacité de 10 000 tonnes.

Les mesures destinées à relancer la production agricole visent la relance des productions céréalières, essentiellement le riz, à court terme. Différentes mesures incitatives ont été adoptées par le gouvernement : essentiellement la subvention des intrants (engrais et semences) et la promesse de collecte des produits, éventuellement à prix garantis par l'Etat.

Cependant, face à cette flambée des prix des produits internationaux, la production locale a pris un grand intérêt dans la politique agricole du pays. La nécessité d'un accroissement de la production locale s'est avérée plus qu'importante dans la lutte contre l'insécurité alimentaire.

De même, cette situation pourrait engendrer une meilleure compétitivité des produits locaux face aux produits importés, devenus difficilement accessibles à une grande majorité des ménages. D'où l'objectif de cette étude qui nous permettra de voir quelle a été l'impact cette hausse mondiale des prix sur les produits locaux.

### **1.1. Analyse statistique de la production**

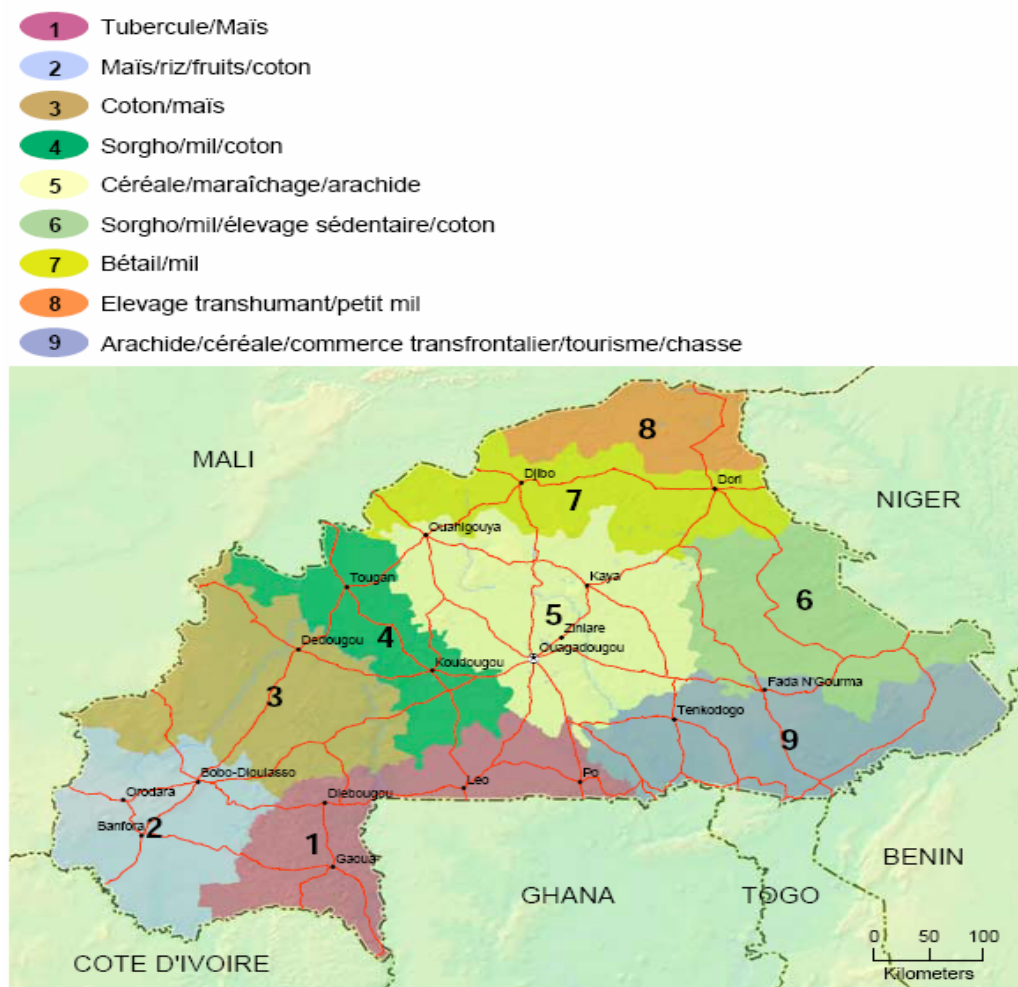
Traditionnellement, l'agriculture est l'activité économique la plus importante du Burkina Faso; car elle fait vivre plus de 10 000 000 de burkinabé et occupe plus de 84.1% de la population active. A l'instar des autres pays de l'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso se consacre essentiellement à la culture vivrière, avec pour objectif d'arriver rapidement à une complète autosuffisance alimentaire de ses populations.

Ainsi, la majeure partie de ses terres cultivées est consacrée à la production de céréales : le sorgho ou gros mil dans les régions plus arrosées et le petit mil dans les régions sèches et sur les sols sableux. A elles deux, ces céréales africaines fournissent plus de 1.6 millions de tonnes par an et occupent 73% des terres cultivées du Burkina Faso : le Nord très sec est surtout le domaine du petit mil, tandis que le reste du pays, plus humide, est celui du sorgho, (à noter qu'en pays Mossi, dans le Centre, les 2 céréales sont associées, dans le but d'assurer un minimum de récolte, au cas où une vague de sécheresse intempestive viendrait à s'abattre sur le pays).

Parmi les cultures vivrières complémentaires figurent le maïs (370 000 t/an), le manioc, les ignames, le riz paddy (90 000 t/an), l'arachide (15 000 t/an), etc. La plupart d'entre elles comme le riz ou l'igname sont cultivés dans les régions les plus humides du Burkina Faso, comme l'extrême Sud-Ouest (pays Turka, Gouin, Sénoufo et Lobi).

Par ailleurs, le Burkina Faso produit également 400 000 tonnes de canne à sucre par an, transformées en sucre par la SOSUCO, à Banfora. Malgré ses efforts pour développer la production, le pays n'arrive pas à être autosuffisant dans le domaine vivrier et doit importer plus de 12 000 tonnes de céréales par an.

**Figure 1 : Carte des zones de mode d'existence Zones d'économie alimentaire**



Source: FEWS NET Burkina Faso

Les céréales traditionnelles, notamment le sorgho blanc, le sorgho rouge, le maïs et le petit mil sont des produits de consommation de base de la population du Burkina Faso. Le sorgho blanc est prisé pour la préparation de la pâte appelée « tô » et le sorgho rouge, consommé surtout en période de crise, est plus utilisé pour la préparation de la bière locale dans certaines régions du pays. Le mil, quant à lui, est surtout consommé dans le Nord du Burkina Faso.

Les céréales traditionnelles présentent un grand intérêt pour l'économie nationale du Burkina pour plusieurs raisons :

- elles constituent l'essentiel de l'alimentation humaine au Burkina Faso. Les besoins actuels en céréales se chiffrent à 2 231 000 tonnes pour une population totale de 11 742 000 habitants. Ces besoins seront de l'ordre de 2 601 000 tonnes à l'horizon 2010. La norme de consommation de céréales utilisée pour évaluer les besoins est de 190 kg par personne et par an, soit environ 2 sacs de céréales par personne et par an ;



- elles constituent l'une des principales sources de revenu monétaire du monde rural. Les céréales cultivées sont destinées en priorité à nourrir les familles (autoconsommation). Seul le surplus (estimé entre 15 et 20% de la production) est commercialisé sur les marchés. 37,9% des revenus des ménages sont tirés de l'agriculture et de l'élevage ;
- l'agriculture contribue fortement à la formation du PIB (32%). Dans ce secteur, la culture des céréales occupe une part très importante;
- l'agriculture assure aussi des emplois et des revenus à plus de 90% de la population en milieu rural ;
- enfin, l'agriculture procure 50% des recettes totales d'exportation dont seulement 10% pour la filière céréalière.

La production des céréales est cependant très sujette aux aléas climatiques, donc variable d'une année à l'autre avec des conséquences très dommageables sur le revenu des producteurs et leur équilibre alimentaire.

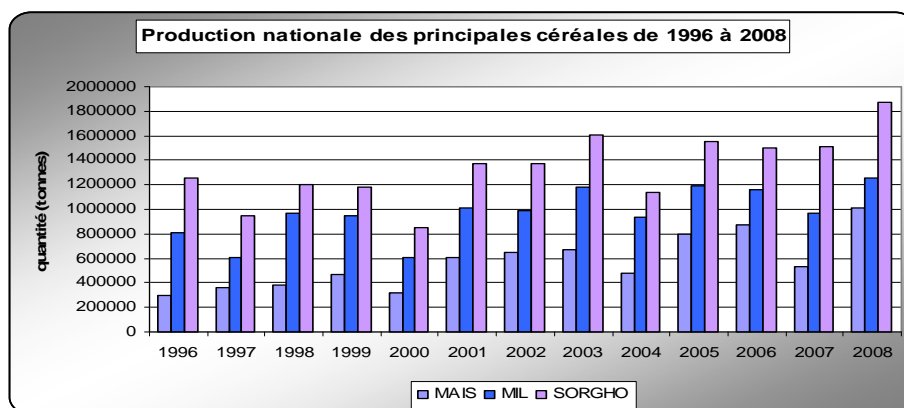
On note aussi que la consommation des céréales traditionnelles est « en perte de vitesse » dans le milieu urbain, où l'on préfère des produits à base de blé ou de riz (pâtes alimentaires, pain...) facilement consommables et demandant moins de temps pour la préparation.

Le riz occupe la quatrième place dans la consommation alimentaire des ménages après le mil, le sorgho et le maïs. Chaque année, le Burkina Faso consacre environ 30 milliards de F CFA à l'importation du riz. Le besoin de consommation nationale de riz est estimé à 450 000 tonnes par an. Entre 1990 et 2006, la production nationale de riz a accru en moyenne de 8,4%. Toutefois, cette production couvre à peine 40% des besoins de consommation.

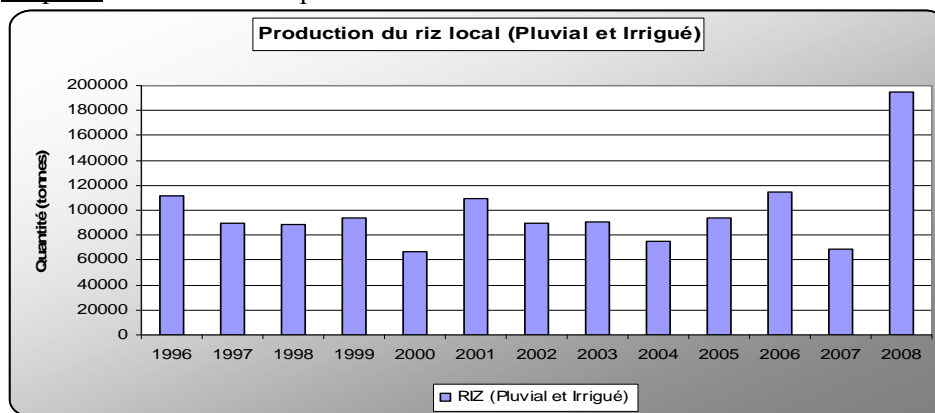
Face à la crise survenue au cours de l'année 2008, la politique gouvernementale de booster la production de riz a donné des résultats satisfaisants. En effet, les superficies emblavées de riz ont connu une augmentation de 95% par rapport à la campagne précédente avec une production de 195 102 tonnes, soit une hausse de 183% par rapport à la campagne précédente, a été effectuée (voir annexe 6). Quant au maïs, les superficies ont augmenté de 29%.

Les graphes ci-dessous montrent l'évolution de la production nationale des principales céréales et du riz de 1996 à 2008.

Graphe 1: Evolution de la production nationale des céréales (mil maïs, sorgho)



Graphe 2 : Evolution de la production nationale de riz

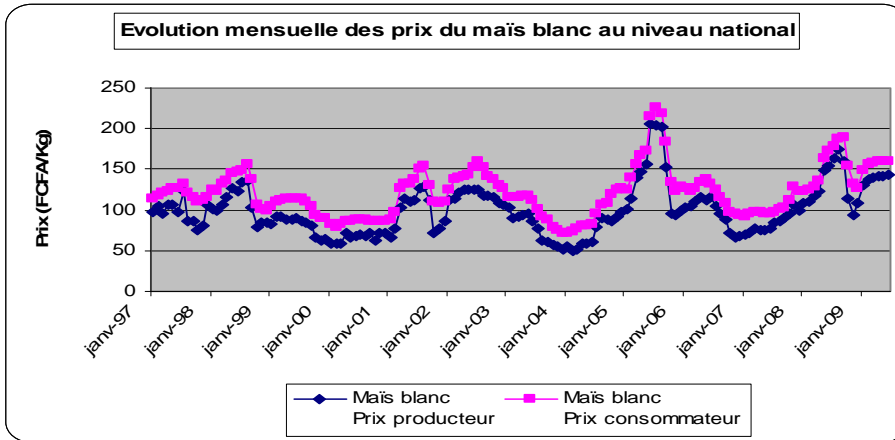


L'analyse montre une disponibilité des céréales évoluant en hausse de 1996 à 2008 ; ce qui va de paire avec le besoin céréalier de la population (voir annexe 1). Cependant, certaines disparités sont à percevoir dans cette évolution : les campagnes 1999/2000, 2004/2005 et 2007/2008 ont connu de faibles productions dues principalement aux aléas climatiques.

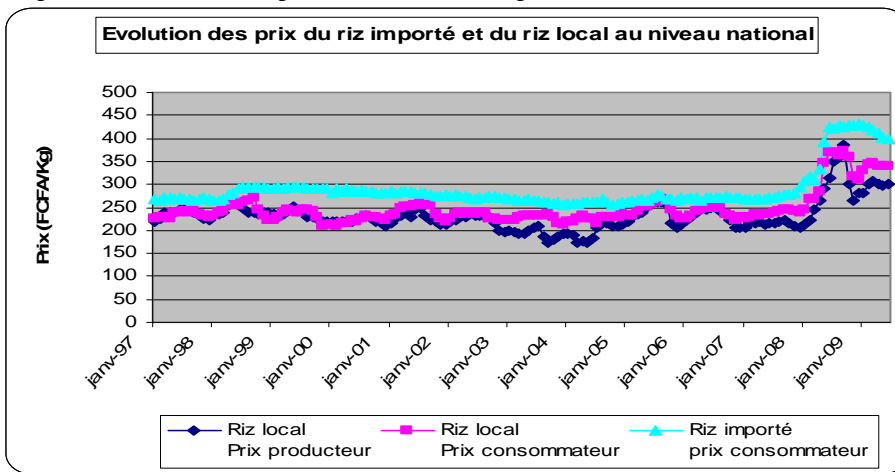
## 1.2. Analyse statistique des prix

Au cours de la période de 1997 à juin 2009 les prix des produits céréaliers ont évolué globalement à la hausse au niveau national. Le prix moyen mensuel du maïs blanc, entre 1997 et 2002, qui était de 94 FCFA le kilogramme est passé à 104 FCFA entre 2003 et juin 2009. Cependant, cette évolution n'est pas linéaire. Les prix des produits locaux (maïs, mil, sorgho, riz local) ont subi plus de fluctuations que ceux importés comme nous le montre les graphiques 3 et 4. Les variations opérées au niveau des prix ont été plus grandes au cours de ces 6 dernières années (entre 2003 et 2009) : 25% entre 1997 et 2002 contre 56% entre 2003 et 2009 pour les prix moyens annuels du maïs à la consommation (voir annexe 7)

Graphe 3 : Evolution des prix du maïs blanc



Graphe 4 : Evolution des prix du riz local et importé



Les deux graphiques ci-dessus montrent que les prix au producteur et les prix au consommateur ont eu la même tendance évolutive au cours de la période concernée. Ce qui traduit pourrait traduire une certaine intégration entre les marchés de collecte et les marchés de détails. Quant au prix du riz importé, il a peu varié de 1997 à 2008.

L'analyse des prix durant la période 1997/2009, ressort également des chocs. En effet, sur les graphiques 3 et 4 les années 2005, 2008, 2002 et 1998 sont les années qui ont connu les plus grandes hausses de prix, par ordre d'importance. Ces grandes variations de prix font suite aux aléas climatiques qui ont sévis durant la campagne agricole ces années. Par contre les années 2004 et 2007 furent des années de fortes baisses des prix. Ces fortes baisses de prix sont la cause des excellentes campagnes agricoles réalisées pendant ces périodes (voir annexes 1)

Pour la présente étude, les données utilisées seront celles des prix du maïs, du mil, et du riz local et importé des localités suivantes : Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Koudougou qui sont des marchés de détail et Solenzo et N'Dorola qui sont des marchés de collecte. Ces marchés ont été choisis pour leur représentativité ainsi que pour la régularité de leurs données.

### **1.3. Politiques commerciales tarifaires et non-tarifaires**

A partir d'octobre 1983, début de la période révolutionnaire, les barrières protectionnistes ont été considérablement renforcées y compris vis à vis des produits originaires des pays de la CEAO qui ne bénéficiaient alors plus de traitement préférentiel. Les restrictions quantitatives ont été fortement employées : des quotas à l'importation ont concerné de nombreuses productions locales telles que les piles, les pneumatiques, le caoutchouc-mousse, le carrelage. Ont également été appliquées des Autorisations Préalables d'Importations (API) pour les produits de consommation courante et des Autorisations Spéciales d'Importer (ASI) pour les médicaments et les produits dangereux. L'application de ces réglementations contraignantes a nécessité des contrôles administratifs notamment douaniers renforcés ainsi que l'intervention souvent arbitraire des Tribunaux Populaires de la Révolution en matière d'infractions économiques notamment douanières et fiscales. Les prix intérieurs ont également été réglementés dans le but de maîtriser tout phénomène inflationniste. Parallèlement, les autorités ont réorganisé l'approvisionnement en carburant, en bois de chauffe, en électricité.... Des mesures de protection extrêmes ont été adoptées comme l'interdiction en 1986-87 d'importer des fruits et légumes, mesures qui ont entraîné la perte d'une bonne partie de la récolte de karité en raison des rétorsions des partenaires commerciaux.

Après une période de transition (1987-1991), l'Etat s'est engagé dans une politique d'ajustement structurel en collaboration avec ses partenaires internationaux. Ainsi, en 1991, à l'issue d'une longue période de négociation avec les institutions de Brettonwoods et d'un débat national approfondi, le gouvernement burkinabé a mis en œuvre un plan d'ajustement qui avait pour objectif de rétablir les principaux équilibres macroéconomiques et aussi de libéraliser l'économie, sans doute, la plus réglementée de la région de l'Afrique de l'Ouest.

Ainsi entre 1991 et 1994, la quasi-totalité des restrictions non tarifaires (autorizations préalables d'importation et d'exportation, autorizations spéciales d'importation et d'exportation, quotas, licences, monopoles) sont éliminées. Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1993, les échanges extérieurs et intérieurs ainsi que les prix sont libéralisés. La libéralisation du commerce et des prix s'est traduite par l'élimination du contrôle de l'ensemble des prix à l'exception des prix des hydrocarbures. L'environnement institutionnel, réglementaire et fiscal est transformé.

L'adhésion en 1994 du Burkina Faso à l'UEMOA et la mise en place de l'Union douanière en janvier 2000 ont à la fois accéléré et renforcé la crédibilité de la réforme commerciale.

Le taux de taxation douanière maximum est passé de 37% en 1997 à 25 % en janvier 2000 pour les échanges avec les pays hors UEMOA. La libéralisation commerciale a été totale pour les

échanges intra-UEMOA. En moins de dix ans la protection nominale aura donc été très fortement réduite. De plus, la réforme des exonérations a été effective en janvier 2000.

Le système d'incitation commerciale a donc connu une profonde mutation au cours des années quatre-vingt-dix. Alors que la libéralisation des échanges internes est effective, la réduction du niveau de protection s'est poursuivie jusqu'en janvier 2000 afin que le Burkina Faso réponde aux objectifs de niveau de taxation de l'Union douanière de l'UEMOA.

. Celui-ci regroupe les lignes tarifaires en quatre grandes catégories: produits essentiels (0%); produits de première nécessité, y compris les matières premières de base, les biens d'équipement, et les intrants spécifiques (5%); intrants et produits intermédiaires (10%); et biens de consommation finale (20%). Le Burkina Faso a unifié le tarif douanier en remplaçant par le droit de douane le cumul du droit de douane uniforme (5%) et le droit fiscal à l'importation (0%, 4% ou 26%). La taxe spéciale à l'importation (TSI) de 2%, également en vigueur lors du premier examen, a été supprimée depuis le 9 juillet 1998.

Eu égard aux droits supplémentaires permanents de l'UEMOA et de la CEDEAO perçus uniquement sur les importations des pays tiers, la moyenne simple des droits de douanes NPF effectivement appliqués du Burkina Faso a été réduite de 32,1% en 1997 à 14,6% en 2003. Le Burkina Faso continue toutefois à pratiquer une protection prononcée à l'égard des produits agricoles, ce qui réduit le pouvoir d'achat des ménages. Le taux maximum effectivement appliqué est 27,5% par conséquent de l'imposition supplémentaire de la Taxe Dégressive de Protection de 5% sur les importations non originaires de l'UEMOA d'huiles végétales raffinées, du sucre, des cigarettes, des allumettes, des sacs en polypropylène et des piles ; ces produits sont, dans la plupart des cas, également sujets de valeurs de références. Il convient également de signaler diverses taxes supplémentaires prélevées sur les importations telles que la Contribution pour le Programme de Vérification des Importations (CPVI), qui est de 1% de la valeur FOB en général et de 0,75 % sur certains produits (riz et ciment), et la taxe de péage par tonne d'importation.

Le Burkina Faso accorde des exonérations aux droits d'entrée sur les importations de marchandises originaires de l'UEMOA. Il s'agit des produits du cru et de l'artisanat traditionnel, ainsi que les produits industriels dont les entreprises productrices sont agréées par la Commission de l'UEMOA. Ce traitement préférentiel s'étend aux marchandises originaires de la CEDEAO depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004. Les règles d'origine de la CEDEAO ont été harmonisées avec celles adoptées par l'UEMOA afin de rendre les deux régimes préférentiels compatibles l'un avec l'autre et avancer la couverture du traitement libre échange. Les produits d'origine UEMOA ou CEDEAO désirant bénéficier de préférences doivent justifier la demande par un certificat d'origine, à l'exception des produits du cru ou de l'artisanat traditionnel.

De février à mars 2008, en réponse au mécontentement grandissant de la population urbaine affectée par la flambée des prix, le Gouvernement a pris les mesures immédiates suivantes :

- la suspension des droits de douane à l'importation de certains produits alimentaires ayant beaucoup augmenté et/ou étant consommés par des groupes vulnérables comme le riz, le sel, les produits à base de lait et les préparations alimentaires pour enfants;
- la suspension de la TVA sur le blé dur (pour les pâtes alimentaires), les préparations alimentaires pour enfants, le savon et les huiles alimentaires;
- la négociation avec les importateurs et grossistes sur une limitation de la répercussion aux consommateurs de l'augmentation des prix à l'importation. Cela s'est matérialisé par une série de prix suggérés comme sur le sucre, l'huile et le riz;
- les subventions des prix du carburant ;
- les interventions sur les marchés des vivres et opérations ciblées sur les populations vulnérables : déstockage et distribution gratuite ou cession à prix modéré de céréales. En réponse à la brève flambée des prix des céréales locales en novembre 2008, le Gouvernement a puisé dans son stock d'intervention afin de mettre sur le marché environ 10.000 tonnes de céréales locales dans le but de faire redescendre les cours.

En plus de ces mesures prises, le gouvernement a entrepris de booster la production nationale de riz. Les potentialités pour la riziculture existent et les objectifs pour le Pays qui consistait au doublement de la production rizicole (passage de 130.000 tonnes à 260.000 tonnes pour la campagne agricole 2008-2009) ont été largement dépassés (augmentation de plus de 200%). Les actions à court terme qui ont été entreprises sont :

- la fourniture de semences améliorées pour l'ensemble des périmètres irrigués avec maîtrise totale de l'eau (10 000 ha), pour des bas-fonds aménagés (42 000 ha), et pour la riziculture pluviale (15.000 ha) soit environ 67.000 hectares ;
- la fourniture d'engrais minéraux subventionnés à l'ensemble des producteurs de riz.

#### **1.4. Revue de la littérature sur la hausse des prix en 2008**

De janvier 2007 à mi 2008, les prix internationaux des produits alimentaires ont augmenté de près de 60%. La hausse de 2007/2008 peut être interprétée comme l'accélération d'un mouvement entamé depuis début 2002, mouvement certes moins spectaculaire, mais qui, par paliers, avait déjà conduit à une augmentation de près de 50% sur 5 ans des prix des céréales et des oléagineux selon la revue GRAIN DE SEL N°43 parut en Août 2008. Selon la même revue, la hausse a touché en premier lieu les oléagineux et les céréales. L'huile de palme et le maïs ont démarré les premiers, dès le dernier trimestre 2006, mais leurs comportements ont divergé ensuite. Alors que le prix de l'huile de palme poursuivait sa hausse de manière quasi continue

jusqu'à mars 2008 (sur une base 100 en 2006, son prix atteint alors l'indice 275), celui du maïs demeurait relativement stable en 2007 avant de repartir à la hausse à partir de décembre (indice 192 en mars 2008). Le soja a suivi pratiquement l'huile de palme (indice 227 en mars 2008). Le prix du blé n'a, lui, démarré qu'à la mi-2007, mais a rattrapé rapidement son retard pour atteindre le même indice que le soja en mars 2008. Enfin le riz a démarré encore plus tard, au dernier trimestre 2007, mais a véritablement flambé en février et en mars 2008 pour connaître, sur ces deux mois, une hausse cumulée de près de 50%. En revanche, cette hausse n'a pas touché les viandes, ni le bœuf, ni l'agneau, ni même la volaille, dont la légère tendance haussière s'inscrit dans un mouvement bien plus long. La hausse a aussi épargné le sucre qui a connu, au cours du deuxième semestre 2005, une brève flambée (+ 100%) avant de revenir mi-2007 à son niveau initial. Notons enfin que la hausse connaît une chronologie et une « allure » différentes suivant la monnaie dans laquelle les prix sont mesurés. Ainsi pour les pays de la zone Franc, la baisse continue du dollar vis-à-vis de l'Euro à partir du deuxième semestre 2007, s'est traduite à la fois par un retard dans la manifestation de la hausse et par une réduction de l'ampleur de cette hausse. Le Sahel n'a pas échappé à la flambée des prix alimentaires. Mais selon les pays et les produits, la transmission des prix mondiaux a fortement varié et affecté diversement l'approvisionnement des populations. Les raisons de ces disparités sont riches de l'enseignement pour la réforme des politiques agricoles et alimentaires. Selon BENOIT DAVIRON et *Al*, 2008, les prix au Sénégal par exemple ont presque doublé en Juillet 2008 et sont demeurés stables à ce niveau jusqu'en Septembre 2008.

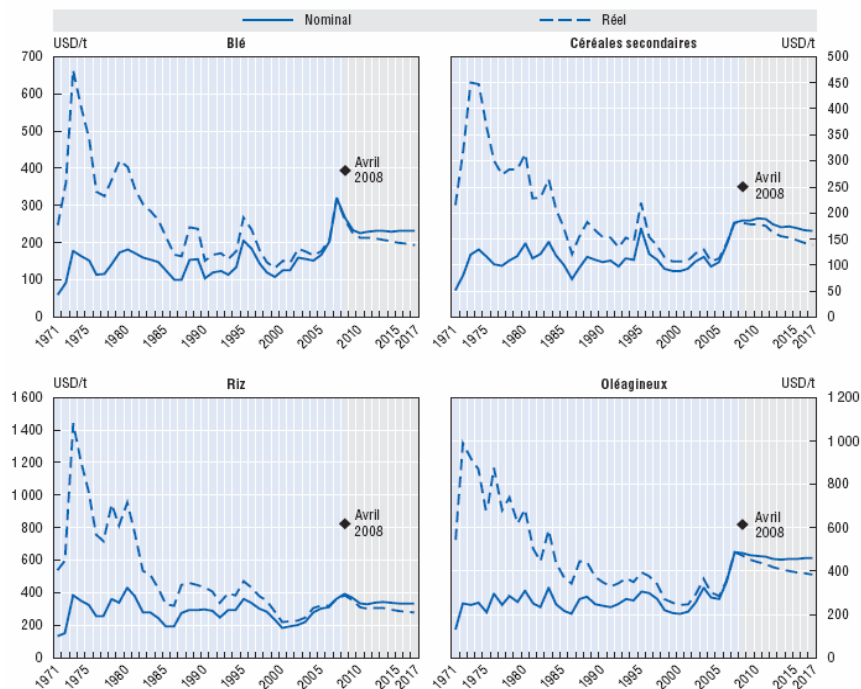
Les causes de cette flambée des prix sont complexes et s'expliquent par une combinaison de facteurs se renforçant mutuellement, entre autres les périodes de sécheresse qui ont frappé les grandes régions céréalières, la faiblesse des stocks de céréales et d'oléagineux, le développement de l'utilisation de matières premières agricoles pour la production de biocarburants, la rapide progression des prix du pétrole et, enfin, la dévaluation continue du dollar des États-Unis, monnaie dans laquelle sont généralement exprimés les prix indicatifs de ces différents produits de base (OCDE, 2008).

Les prix augmentent lorsque le marché est tendu. Entre 2005 et 2007, les grandes régions productrices du monde ont connu simultanément des conditions météorologiques défavorables qui ont fait chuter les rendements au-dessous de leurs niveaux moyens de long terme. Selon le l'OCDE (2008) et le PAM, (2008) et, la production céréalière mondiale enregistrée en 2007 a été à peine supérieure de 3 % à celle de 2005, alors que la production totale d'oléagineux était en baisse ; néanmoins, la production d'huiles végétales a fait un bond de 7 % grâce à la croissance rapide de la production d'huile de palme.

Ces bouleversements sur les marchés des produits sont intervenus dans un contexte d'instabilité de l'économie mondiale, ce qui semble avoir contribué à accroître sensiblement l'intérêt des spéculateurs pour les marchés à terme de produits agricoles. L'étroitesse des marchés des produits agricoles essentiels pose un véritable défi tant aux gouvernements nationaux qu'aux organisations internationales. Si l'on veut prendre les bonnes décisions, il nous faut comprendre quelles sont les causes de l'actuelle flambée des prix, quelles pourraient en être les conséquences ultérieures pour les prix et leur volatilité, et quelles pourraient en être les incidences sur différents pays et membres de la société.

Certes, les évolutions qu'ont connues les prix des produits agricoles récemment sont inhabituelles si l'on considère la dizaine d'années écoulée, mais elles le sont moins dès lors que l'on se place dans un contexte historique de plus long terme. Le graphique 1 montre l'évolution – en termes nominaux et en termes réels – des prix mondiaux annuels moyens du blé, des céréales secondaires, du riz et des oléagineux entre 1971 et 2007, accompagnée de projections pour la période 2008-2017. Même si les prix au comptant observés en avril-mai 2008 n'apparaissent pas, le niveau des prix de ces produits dépasse largement la moyenne annuelle escomptée pour 2008. Deux constats évidents s'imposent : d'une part, les marchés des produits agricoles sont notoirement volatils ; d'autre part, la hausse des prix actuelle n'est ni la seule, ni même la plus importante qui soit survenue au cours des quarante dernières années.

**Graphe 5** : Évolutions du prix des matières premières agricoles entre 1971 et 2007 et projections jusqu'en 2017



*Note* : Prix réels ajustés d'après le déflateur du PIB des États-Unis pour 2007 = 1 ; avril 2008 : prix mensuel.

*Source* : Secrétariat de l'OCDE, Secrétariat de la FAO.



## 2. Transmission des prix

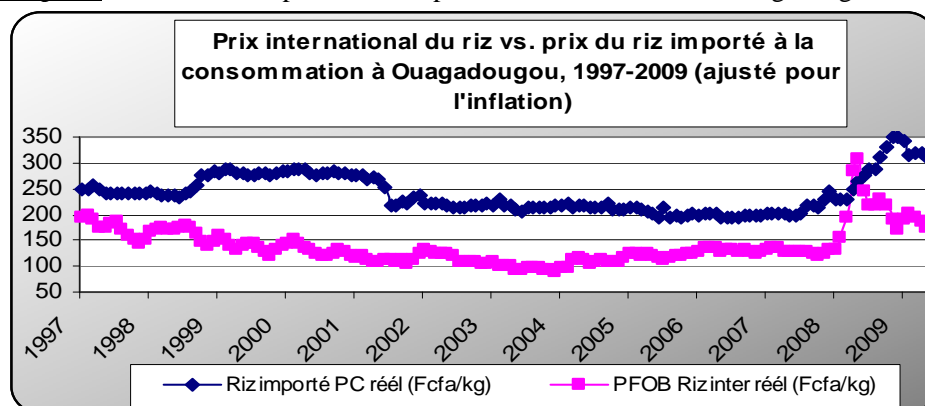
Afin d'étudier la transmission des prix au Burkina Faso, trois méthodes seront utilisées : la méthode graphique, le taux de variation et le coefficient de corrélation. Les données sur les prix utilisées sont celles de 1997 à 2009 des marchés urbains de Ouagadougou, de Bobo-Dioulasso, de Koudougou et des marchés ruraux de N'Dorola et Solenzo. Les ajustements sont faits avec le taux de change et l'Indice Harmonisé des Prix à la consommation (IHPC).

### 2.1. La transmission du prix international du riz par rapport au prix du riz importé à la consommation à Ouagadougou

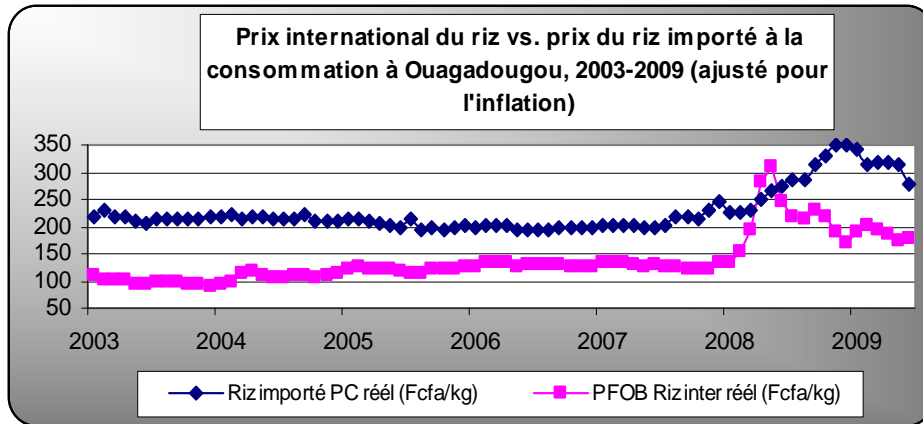
Le Burkina Faso importe chaque année environ 300.000 tonnes de riz pour sa consommation locale pour une dépense chiffrée à quelque 40 milliards FCFA (environ 95,2 millions de dollars). Une grande partie de ce riz importé est consommée dans les grands centres urbains tels que Ouagadougou, Bobo-Dioulasso...

L'évolution du prix du riz importé sur les marchés à Ouagadougou a suivi l'évolution des prix du riz à l'international. Une analyse graphique montre presque la même tendance des prix au cours de la période de 1997 à juin 2009.

Graphe 6 : Evolution des prix du riz importé à l'international et à Ouagadougou de 1997 à juin 2009



Graphe 7 : Evolution des prix du riz importé à l'international et à Ouagadougou de 2003 à juin 2009



Le prix à Ouagadougou au cours de la période reste supérieur à celui du prix du riz à l'international. Au cours de six dernières années (2003-2009), l'on remarque une hausse régulière des prix à l'international qui débute à partir de 2004 et dont le maximum se situe en début 2008. Dans la deuxième moitié de 2008, l'on observe une chute du prix du riz à l'international.

Cette tendance est aussi observée pour le prix du riz international vendu à Ouagadougou. Ce qui démontre l'existence d'une transmission des prix du niveau international au niveau national. A partir des graphiques, l'on peut aussi voir que la transmission des prix internationaux se fait avec un retard sur les marchés de Ouagadougou. L'exemple de la hausse des prix en 2008 illustre le temps de transmission : la hausse des prix du riz à l'international a atteint son maximum entre les mois de Mai et Juin. Celle moyenne nationale a connu son maximum en Décembre. D'où un intervalle de cinq à six mois. Ce qui pourrait représenter le délai d'acheminement du riz sur les marchés de Ouagadougou.

La méthode graphique nous permet d'observer une possible transmission des prix mais ne renseigne pas sur la transmission, à savoir le pourcentage transmis, ni la valeur de la transmission. Par conséquent, le taux de variation cumulé nous donne le taux de pourcentage transmis sur les marchés à Ouagadougou.

Tableau 1 : Taux de variation cumulé (%) des prix du riz à l'international et du riz importé à Ouagadougou (ajusté pour l'inflation)

	(1) Prix International (US\$)	(2) Prix International (FCFA)	(3) Prix riz importé à Ouagadougou	(4) Transmission des Prix (%) = (3)/(1)
<b>1997-2009</b>	31	16	13	<b>43</b>
<b>1997-2002</b>	-72	-54	-10	<b>14</b>
<b>2003-2009</b>	102	69	23	<b>23</b>

Au cours de la période de 1997 à 2009, la transmission des prix du riz international a été de 43%. Mais lorsque nous subdivisons cette période en deux, nous constatons que le taux de transmission des six dernières années est plus élevé, 23% contre 14% pour les six années antérieures. Ainsi de 1997 à 2002, la transmission des prix du riz international sur le prix du riz local a été de 14% c'est-à-dire qu'une évolution de 1% du prix du riz international s'est traduite par une hausse de 0,14% du prix du riz sur les marchés à Ouagadougou. De 2003 à 2009, une évolution du prix international de 1% se traduit par hausse de 0,23% du prix du riz importé sur les marchés de Ouagadougou. De même, en valeur, une variation de 1dollar à l'international entraîne une hausse de 271 FCFA sur les prix du riz à Ouagadougou entre 1997 et 2002 contre 355 FCFA de 2003 à 2009.

L'analyse du coefficient de corrélation permet de percevoir l'ampleur du lien entre le prix du riz importé à Ouagadougou et celui à l'international. Le calcul nous donne une corrélation positive de 0.5. L'analyse de ce résultat montre que la corrélation est faible.

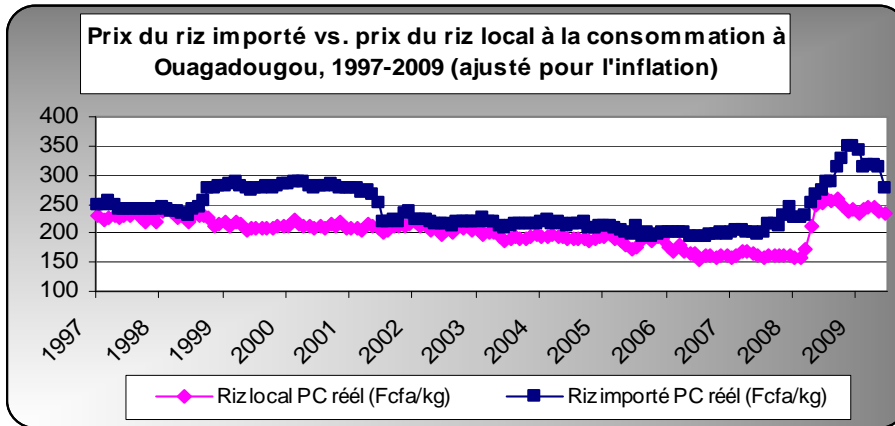
<b>Corrélation (PFOB riz inter vs PC riz importé)</b>	<b>0,508751701</b>
---	--------------------

## **2.2. Transmission du prix du riz importés par rapport au prix du riz local à la consommation.**

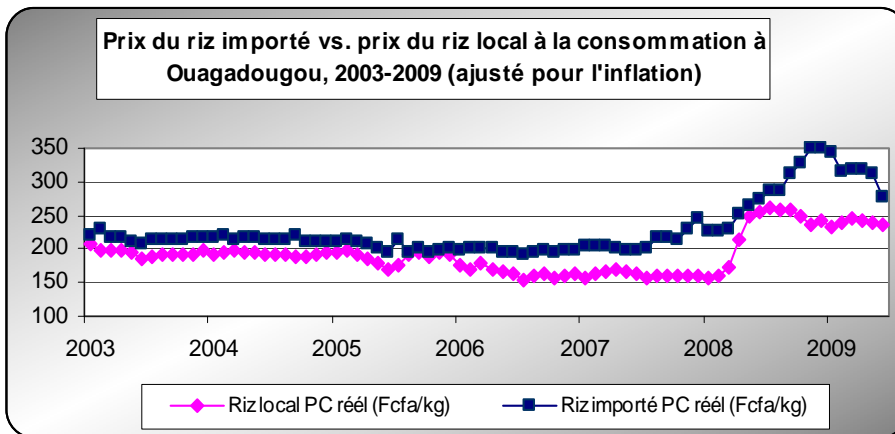
### **2.2.1. Ouagadougou**

La méthode graphique permet de voir une évolution similaire des prix du riz importé et local dans le centre urbain de Ouagadougou, surtout au cours des six dernières années. En effet, le prix du riz local reste inférieur à celui du riz importé mais son évolution pourrait être liée par celui du riz importé. L'augmentation de ce dernier entraînerait une hausse de prix du riz local ; tel fut le cas en 2008 où l'on a enregistré une hausse des prix du local au moment où le riz importé connaissant sa flambée de prix.

Graphe 8 : Evolution des prix réel du riz importé et du riz local à Ouagadougou de 1997 à juin 2009



Graphe 9 : Evolution des prix réel du riz importé et du riz local à Ouagadougou de 2003 à juin 2009



Le calcul du taux de variation cumulée nous donne une transmission de 97% tout au long de la période de 1997 à 2009 soit une augmentation de 1% du prix du riz importé a entraîné une augmentation de 0.97% du prix du riz local durant la période. Cette transmission est plus grande au cours des six dernières avec 0,92% contre 0,84% de 1997 à 2002. En termes de valeur, une augmentation de 1 FCFA sur le prix du riz importé entraînerait une hausse d'environ 1 FCFA sur celui du riz local.

Tableau 2 : Taux de variation cumulée (%) des prix du riz importé et du riz local à Ouagadougou (ajusté pour l'inflation)

	(1) Prix riz importé à Ouagadougou	(2) Prix riz local à Ouagadougou	(3) Transmission des Prix (%)
<b>1997-2009</b>	13	13	<b>97</b>
<b>1997-2002</b>	-10	-9	<b>84</b>
<b>2003-2009</b>	23	20	<b>92</b>

L'analyse du coefficient de corrélation (0.70) indique qu'il existe une relation assez significative entre le prix du riz importé et celui du riz local. Cette relation entre les prix du riz importé et le prix du riz local pourrait s'expliquer par le changement des habitudes alimentaires. Le riz est rentré dans les habitudes alimentaires, surtout au niveau des grands centres urbains où le riz importé est plus prisé que le riz local. Une augmentation du prix du riz importé entraînerait une demande plus importante pour le riz local et ainsi ferait hausser le prix de celui-ci.

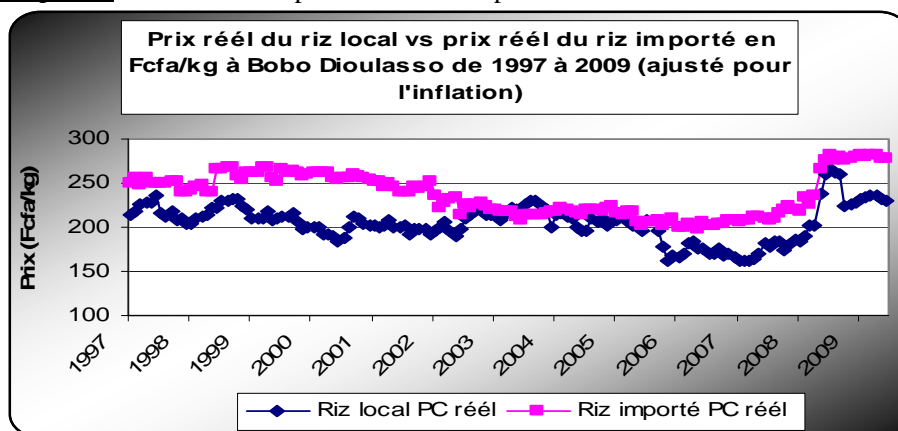
<b>Corrélation Riz local réel vs riz importé_Ouagadougou</b>	<b>0,7098541</b>
--	------------------

### 2.2.2. Bobo Dioulasso

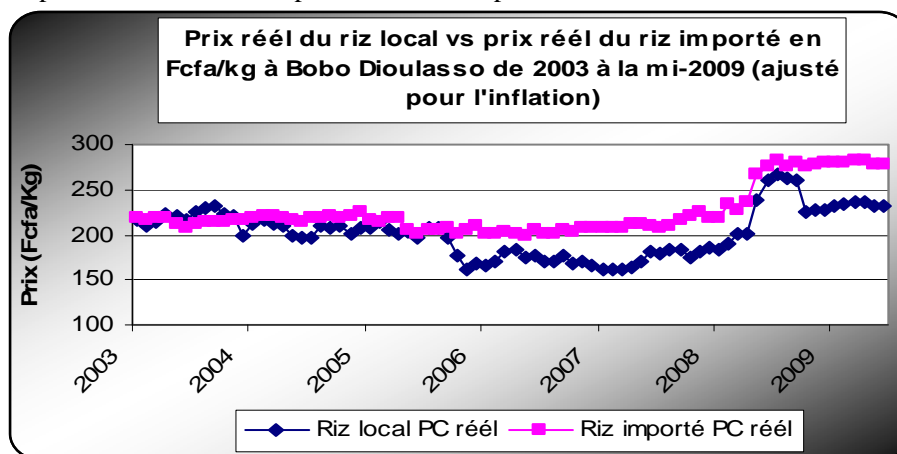
Dans la ville de Bobo Dioulasso qui est un centre urbain, le prix du riz importé a enregistré trois phases au cours de son évolution durant la période de 1997 à 2009 : entre 1997 à 2002, une baisse progressive de prix ; de 2003 à 2006, une stabilité des prix et de 2007 à mi-2008, une hausse assez importante. Après cette hausse, on a noté une stabilité jusqu'à la mi-2009.

Le prix du riz local est resté inférieur au prix du riz importé et a oscillé entre 175 FCFA et 225 FCFA le kilo jusqu'en 2006. En début 2006, une baisse du prix a été observée suivi d'une hausse dès le début 2007. Un pic a été atteint en 2008 à la même période que celui du riz importé.

Graph 10 : Evolution des prix réel du riz importé et du riz local à Bobo-Dioulasso de 1997 à juin 2009



Grphe 11 : Evolution des prix réel du riz importé et du riz local à Bobo-Dioulasso de 2003 à juin 2009



De l'analyse graphique, on ne peut ressortir une relation entre le prix du riz importé et celui du riz local qu'au cours des dernières années (à partir de 2005). En effet, la crise céréalière de 2005 a permis un certain changement des habitudes alimentaires. Les céréales ont été substituées par le riz au cours de cette pénurie céréalière, engendrant de ce fait de nouvelles habitudes alimentaires. Le riz importé, plus prisé, concurrençait désormais la production locale.

L'analyse du coefficient de corrélation permet également de ressortir une relation assez faible entre les prix du riz importé et du riz local au cours de la période de 1997 à 2009. Par contre, cette relation est devenue plus grande au cours des six dernière années, au regard du coefficient plus significatif (0.74).

Corrélation riz local vs riz importé_Bobo Dioulasso (1997-2009)	0,629337	Corrélation riz local vs riz importé_Bobo Dioulasso (2003-2009)	0,7465368
---	----------	---	-----------

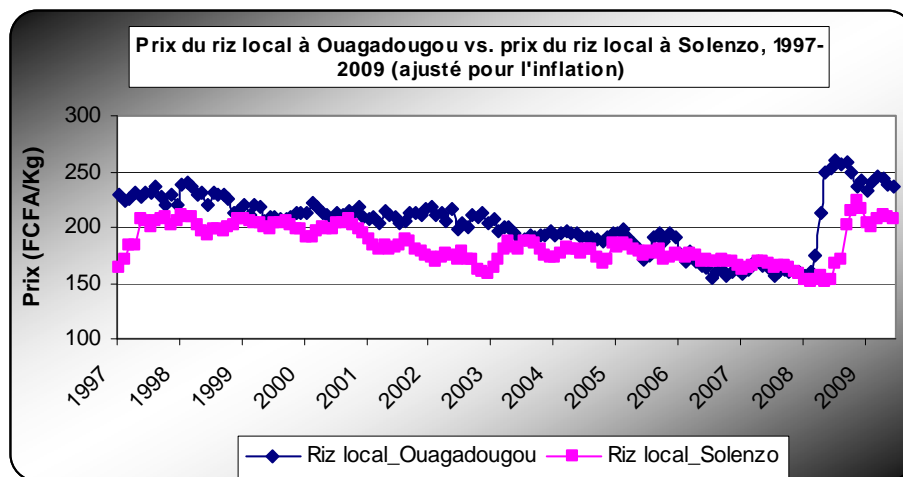
## 2.3. Transmission du prix du riz local à la consommation par rapport au prix du riz local au producteur

### 2.3.1. Ouagadougou et Solenzo

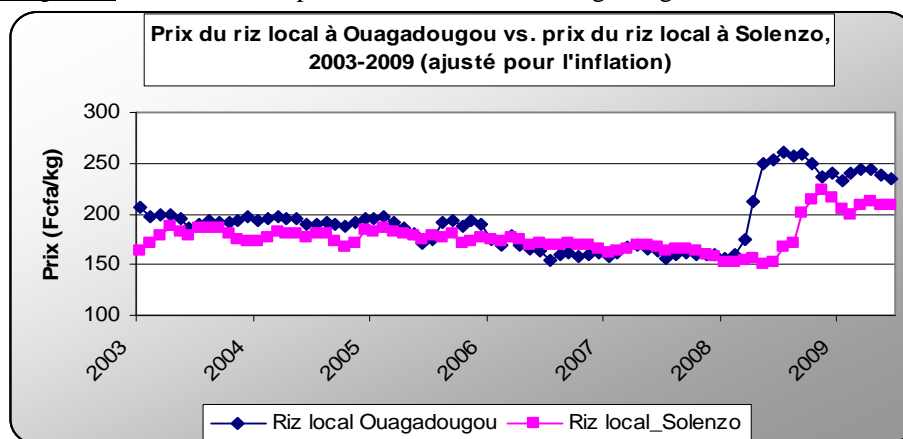
L'analyse graphique des prix du riz local à Ouagadougou et à Solenzo, respectivement centre urbain et zone de production, montre une évolution similaire des deux graphes. Les prix ont évolué progressivement en baisse de 1997 à 2008 où ils ont subi une hausse, avec un retard de temps pour le riz de Solenzo. C'est-à-dire que la hausse a été enregistrée d'abord à Ouagadougou quelques mois avant Solenzo qui est une zone de production.

Ce constat pourrait s'expliquer par le fait que la hausse du prix à Ouagadougou a entraîné celui de Solenzo à travers le phénomène de « vie chère » qui a débuté dans les centres urbains.

Graph 12 : Evolution des prix réel du riz local à Ouagadougou et Solenzo de 1997 à juin 2009



Graph 13 : Evolution des prix réel du riz local à Ouagadougou et Solenzo de 2003 à juin 2009



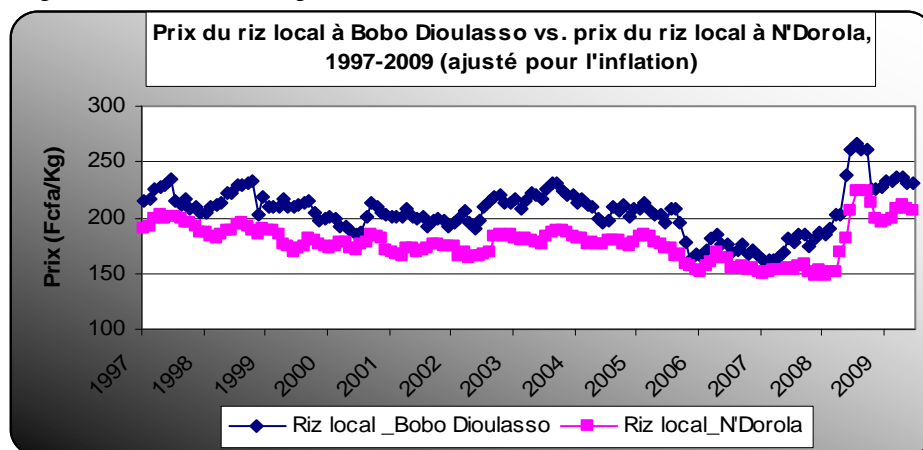
Le calcul du coefficient de corrélation (0,61) indique une faible corrélation entre les marchés de Ouagadougou et de Solenzo.

<b>Corrélation (Prix riz Ouagadougou vs riz Solenzo)</b>	<b>0,610378</b>
--	-----------------

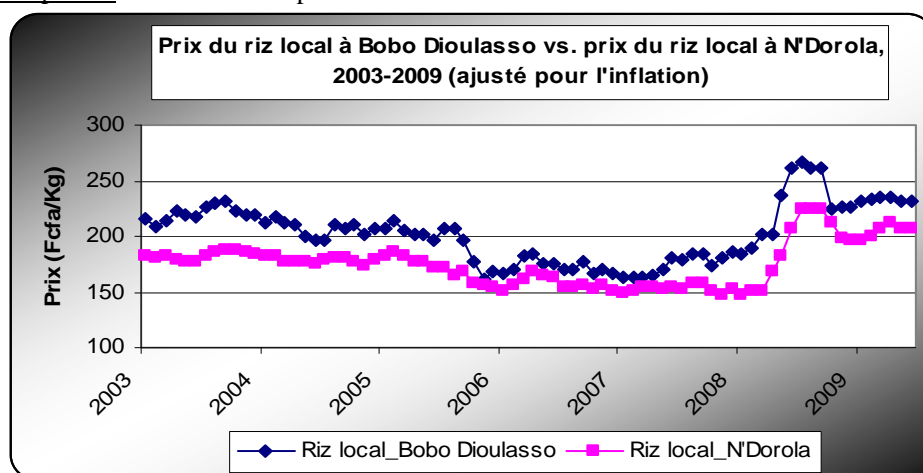
### 2.3.2. Bobo Dioulasso et N'Dorola

Pour les marchés de Bobo Dioulasso et de N'Dorola, les courbes des prix du riz local montre une même tendance. Le prix du riz à N'Dorola, zone de production, a été inférieur à celui de Bobo Dioulasso, centre urbain, et a évolué de la même manière. Ce qui pourrait traduire une transmission des prix entre ces deux localités.

Graphe 14 : Evolution des prix réel du riz local à Bobo-Dioulasso et à N’Dorola de 1997 à juin 2009



Graphe 15 : Evolution des prix réel du riz local à Bobo-Dioulasso et à N’Dorola de 1997 à juin 2009



L’analyse du coefficient de corrélation (0,88), permet d’affirmer une relation assez forte entre les marchés de Bobo Dioulasso et N’Dorola, d’où l’existence d’une bonne intégration entre ces marchés.

<p><b>Corrélation (Prix riz local Bobo vs riz local_N'Dorola)</b></p>	<p><b>0,889708</b></p>
---	------------------------

## 2.4. Transmission du prix du riz importé par rapport au prix du mil à la consommation.

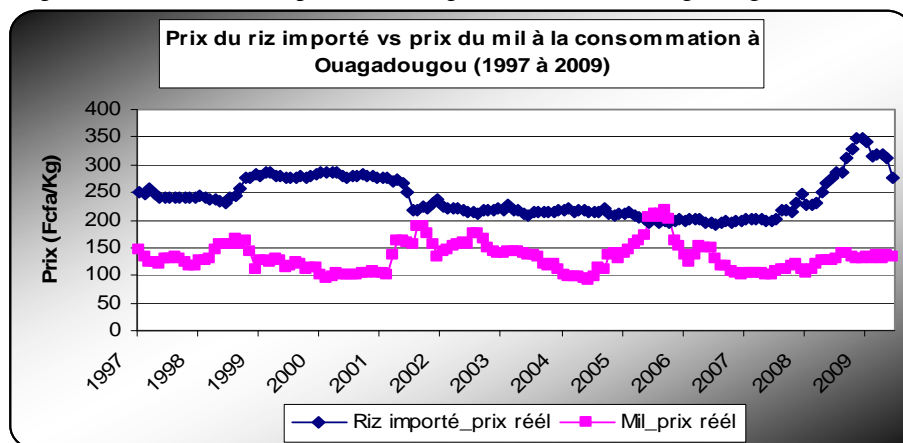
### 2.4.1. Ouagadougou

Les graphiques ci-dessous représentent l’évolution des prix du riz importé et du mil à Ouagadougou au cours de la période d’étude. A l’analyse de ces graphes, on remarque une

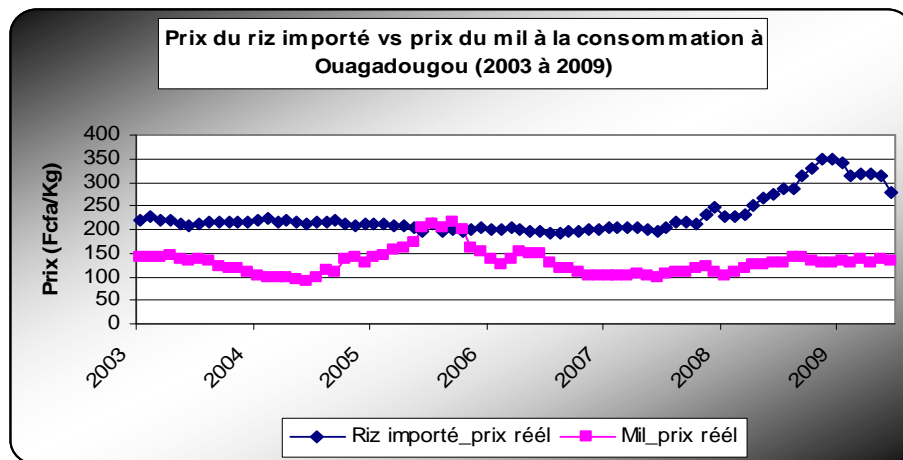


évolution différente des deux spéculations. Aucune relation ne peut être ressortie entre l'évolution du prix du riz importé et celui du mil à Ouagadougou.

Graph 16 : Evolution des prix du riz importé et du mil à Ouagadougou de 1997 à juin 2009



Graph 17 : Evolution des prix du riz importé et du mil à Ouagadougou de 2003 à juin 2009



Le coefficient de corrélation (-0,21) indique qu'il n'y a pas de relation entre les prix de riz importé et celui du mil dans le centre urbain de Ouagadougou.

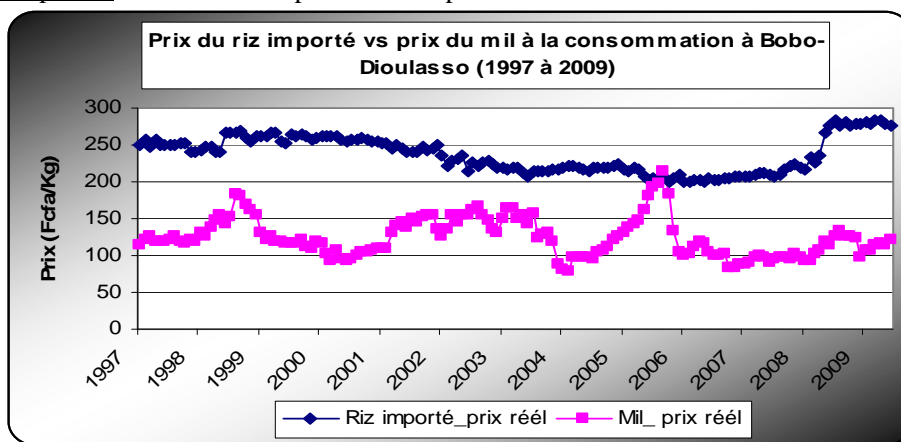
<b>Corrélation (Prix riz importé vs mil_Ouagadougou)</b>	<b>-0,21853344</b>
--	--------------------

#### 2.4.2. Bobo Dioulasso

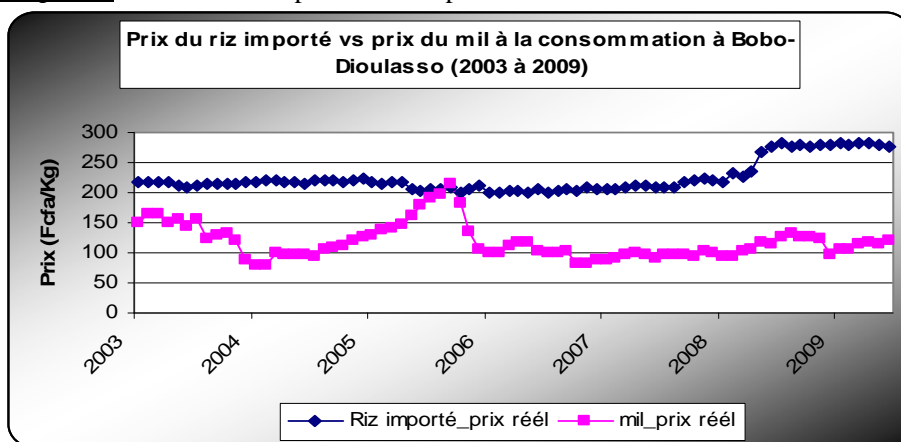
Le cas de Bobo Dioulasso est idem à celui de Ouagadougou. L'analyse graphique ne ressort aucune relation entre l'évolution des prix du riz importé et le mil, vu que les graphes n'ont pas les mêmes tendances d'évolution.

Le prix du mil est largement inférieur à celui du riz importé. Son évolution dépendant de la bonne évolution de la campagne agricole. En effet, au cours des années 1998, 2002 et 2005, on a enregistré des hausses de prix suite à une baisse de production céréalière dû aux aléas climatiques. Cette évolution est différente de celle du prix du riz importé qui plus ou moins constante. En 2008, on a observé une hausse des prix du mil et du riz importé. Les raisons de cette hausse sont différentes pour les deux spéculations : l'un pour une baisse de la production nationale suite à une mauvaise campagne agricole et l'autre pour une baisse de la production mondiale et d'une suspension des exportations de riz.

Graphe 18 : Evolution des prix du riz importé et du mil à Bobo-Dioulasso de 1997 à juin 2009



Graphe 19 : Evolution des prix du riz importé et du mil à Bobo-Dioulasso de 2003 à juin 2009



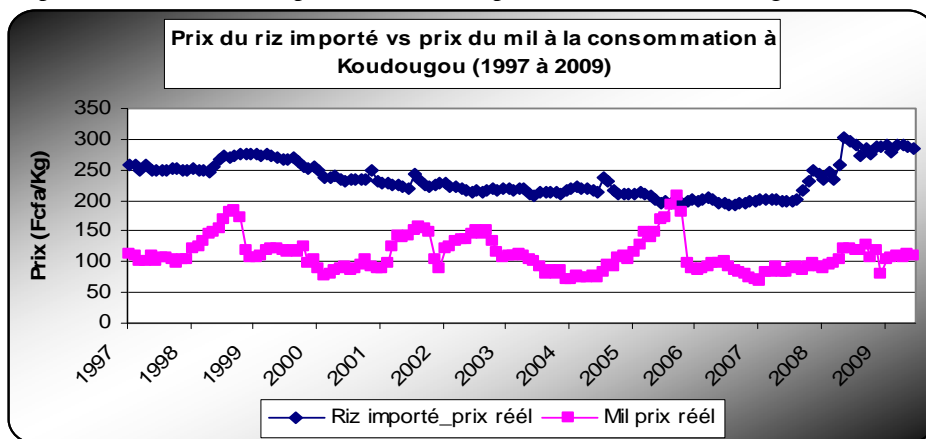
Le calcul du coefficient de corrélation (0,001) confirme le fait qu'il n'existe aucune connexion entre l'évolution des prix du mil et celui du riz importé.

<b>Corrélation (Prix riz importé vs mil_Bobo Dioulasso)</b>	<b>0,00189104</b>
---	-------------------

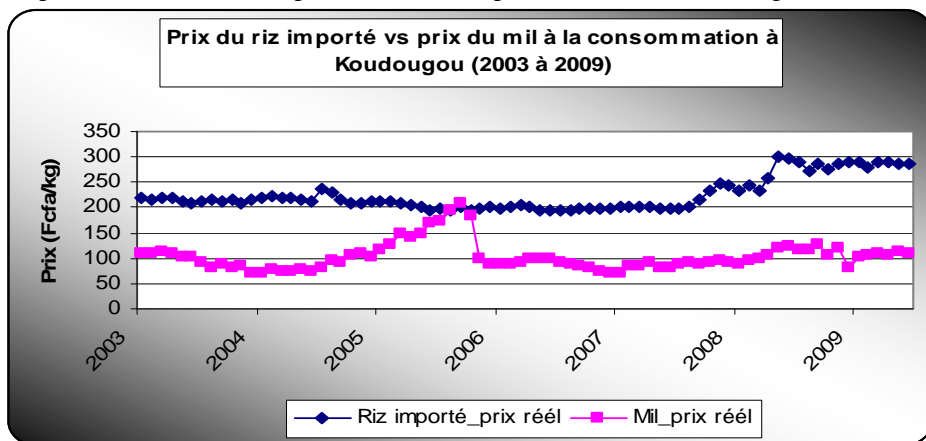
### 2.4.3. Koudougou

L'évolution des prix du mil et du riz importé à Koudougou, centre urbain, est presque identique de ceux de Ougadougou et Bobo Dioulasso. L'analyse graphique ne ressort pas les mêmes tendances évolutives des prix pour le mil et le riz importé d'où l'inexistence d'une liaison entre les deux spéculations.

Graphe 20 : Evolution des prix réel du riz importé et du mil à Koudougou de 1997 à juin 2009



Graphe 21 : Evolution des prix réel du riz importé et du mil à Koudougou de 2003 à juin 2009



Au regard du coefficient de corrélation (0.14), on peut affirmer qu'il n'existe aucune relation entre le prix du riz importé et celui du mil sur les marchés de Koudougou.

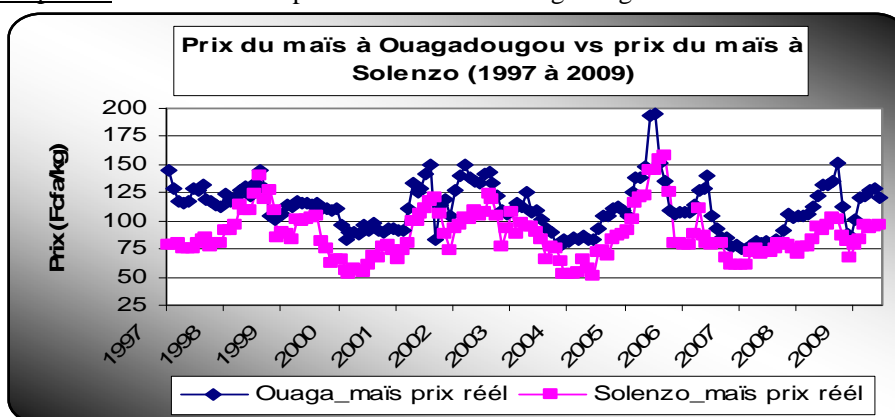
<b>Corrélation (Prix riz importé vs mil_Koudougou)</b>	<b>0,14108911</b>
--	-------------------

## 2.5. Transmission du prix du maïs local à la consommation dans les zones urbaines par rapport au prix du maïs local au producteur dans les zones rurales

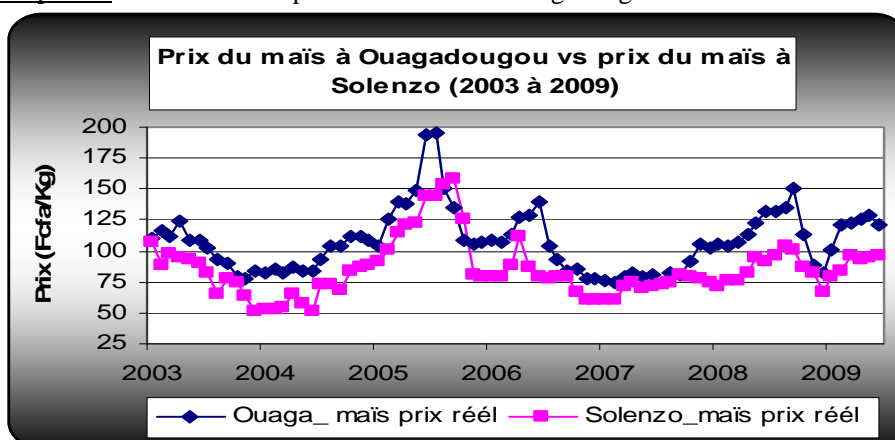
### 2.5.1. Ouagadougou et Solenzo

Les prix du maïs à Ouagadougou et à Solenzo, présentent les mêmes tendances évolutives suite à l'analyse graphique. Le prix à Solenzo est légèrement en dessous de celui de Ouagadougou mais présente la même évolution sans grand écart de temps. Ainsi ces deux prix croissent et décroissent presque dans le même temps, en fonction de la qualité des campagnes agricoles. Il existe donc une relation assez étroite entre l'évolution des prix à Solenzo et ceux de Ouagadougou.

Graphe 22 : Evolution des prix réel du maïs à Ouagadougou et à Solenzo de 1997 à juin 2009



Graphe 23 : Evolution des prix réel du maïs à Ouagadougou et à Solenzo de 1997 à juin 2009



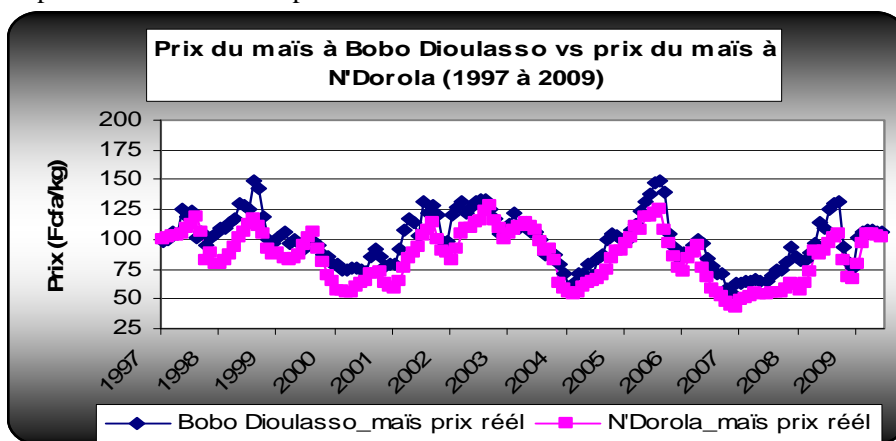
Avec l'analyse du coefficient de corrélation (0.75), nous pouvons conforter les résultats graphiques. Les prix à Ouagadougou sont liés aux prix à Solenzo pour le cas du maïs et cette relation est assez significative.

<b>Corrélation (Prix maïs local Ouagadougou vs maïs local_Solenzo)</b>	<b>0,75591971</b>
--	-------------------

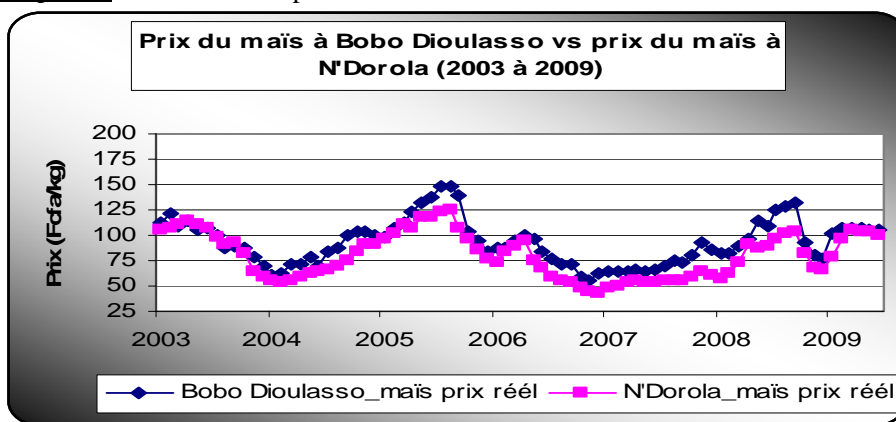
### 2.5.2. Bobo Dioulasso et N'Dorola

N'Dorola, zone de production, n'est pas très distant de Bobo Dioulasso qui est une zone urbaine. L'analyse graphique du prix du maïs dans ces deux localités montre une évolution similaire des prix. Le prix à Bobo Dioulasso est supérieur à celui de N'Dorola mais enregistre la même son évolution en fonction de la qualité de la campagne agricole. Par conséquent, il ressort une potentielle intégration entre les marchés de Bobo et de Solenzo.

Graph 24 : Evolution des prix du maïs à Bobo-Dioulasso et à N'Dorola de 1997 à juin 2009



Graph 25 : Evolution des prix du maïs à Bobo-Dioulasso et à N'Dorola de 2003 à juin 2009



Le calcul de coefficient de corrélation ressort une corrélation positive assez grande (0,89). D'où les prix de Bobo Dioulasso sont influencés par ceux de Solenzo pour le maïs.

<b>Corrélation (Prix maïs local Bobo Dioulasso vs maïs local_N'Dorola)</b>	<b>0,89495845</b>
--	-------------------

### 3. Prix de parité

Le calcul du prix de parité à l'importation s'est effectué sur la base des données de juin 2009. Concernant le riz importé, il s'agit du riz asiatique plus précisément du riz Thaïlandais à 25% de brisures. Ce riz transite généralement par le port d'Abidjan ou de Lomé pour être acheminer au Burkina Faso par voie routière ou ferroviaire. Dans le cas de cette étude, les données collectées sont ceux venant de Thaïlande via le port de Lomé et par voie routière. La destination finale a été quatre villes à savoir Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou et Dori, dont les marchés sont de types urbains.

Pour le prix de revient des produits locaux (riz, maïs et mil), la destination de ces spéculations sont des zones de productions (Solenzo et N'Dorola) aux zones de consommation (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Dori).

#### 3.1. Calcul du prix de parité du riz asiatique à l'importation à Ouagadougou en juin 2009 (en FCFA)

Le prix FOB de riz égal à 120 276 FCFA la tonne revient à un coût CAF à Ouagadougou de 192 882 FCFA ; ce qui fait une augmentation de près de 60% due au coût du transport maritime et à l'assurance. Au point d'entrée à Ouagadougou, le prix de la tonne revient à 291 234 FCFA sans TVA (318 284 FCFA avec TVA) au commerçant. Ajoutant une marge bénéficiaire de 10% le prix en gros revient à 320358 FCFA sans TVA (350112 FCFA avec TVA). Chez le détaillant, une marge bénéficiaire de 10% également revient à un prix de 352 FCFA le kg sans TVA (385 FCFA avec TVA). En effet au mois de juin 2009 le prix du kilogramme de riz importé était de 400 FCFA le kilogramme sur le marché de Ouagadougou. Les détails du calcul sont donnés ci-dessous :

Taux de change (CFA/\$US)	468	
Prix FOB (\$US/tonne)	257	
Assurance (2%)	5,14	
Transport maritime (\$US)	150	
Frais de port	10000	
Transport Port-Ouagadougou	60000	
Frais de déchargement	2000	
Valeur de référence COTECNA	120276	
Forfait transport	30000	
Fiscalité DD	15027,6	
Fiscalité RH	1502,76	
Fiscalité PCS	2254,14	
Fiscalité PC	751,38	
TVA	27049,68	
Prix FOB en FCFA	120276	

Valeur CAF Lomé en FCFA	192881,52	
Contribution sur intention d'importation	1202,76	
Frais financiers	2608,52	
Frais de prestation	3005,52	
Total point d'entrée sans fiscalité	271698,32	
Valeur en douane	150276	
Fiscalité totale	19535,88	
	<b>Sans TVA</b>	<b>Avec TVA</b>
Prix de revient TTC/tonne	291234,2	318283,88
Marge bénéficiaire grossistes	29123,42	31828,388
Prix de vente en gros TTC	320357,62	350112,268
Marge bénéficiaire détaillants	32035,762	35011,2268
Prix de vente détaillant 50 kg	17619,6691	19256,1747
Prix de vente détaillant par kg	<b>352,393382</b>	<b>385,123495</b>

Sources : Direction Générale des Douanes  
SIM/SONAGESS  
Société d'Import/Export SIVOM

### 3.2. Calcul du prix de parité du riz asiatique a l'importation à Bobo-Dioulasso en juin 2009 (en FCFA)

L'importation du riz asiatique à la ville de Bobo-Dioulasso revient à 301 234 FCFA la tonne sans la TVA (328 284 FCFA avec la TVA). Les charges à l'importation restent les mêmes que celles de Ouagadougou sauf le coût de transport qui diffère. Distance de Ouagadougou d'environ 360 kilomètres, le riz transite généralement par Ouagadougou avant d'aller à Bobo-Dioulasso. Le coût de transport total (du port à Bobo-Dioulasso) revient alors à 70 000 FCFA. Incluant les bénéfices des grossistes ainsi que des détaillants, le prix du kilogramme de riz importé revient à 365 FCFA sans la TVA (397 FCFA incluant la TVA) sur le marché à Bobo-Dioulasso. Le détail du calcul est donné ci-dessous :

Taux de change (CFA/\$US)	468	
Prix FOB (\$US/tonne)	257	
Assurance (2%)	5,14	
Transport maritime (\$US)	150	
Frais de port	10000	
Transport Port- Bobo-Dioulasso	70000	
Frais de déchargement	2000	
Valeur de référence COTECNA	120276	
Forfait transport	30000	
Fiscalité DD	15027,6	
Fiscalité RH	1502,76	
Fiscalité PCS	2254,14	
Fiscalité PC	751,38	
TVA	27049,68	
Prix FOB en FCFA	120276	
Valeur CAF Lomé en FCFA	192881,52	

Contribution sur intention d'importation	1202,76	
Frais financiers	2608,52	
Frais de prestation	3005,52	
Total point d'entrée sans fiscalité	281698,32	
Valeur en douane	150276	
Fiscalité totale	19535,88	
	<b>Sans TVA</b>	<b>Avec TVA</b>
Prix de revient TTC/tonne	301234,2	328283,88
Marge bénéficiaire grossistes	30123,42	32828,388
Prix de vente en gros TTC	331357,62	361112,268
Marge bénéficiaire détaillants	33135,762	36111,2268
Prix de vente détaillant 50 kg	18224,6691	19861,1747
Prix de vente détaillant par kg	<b>364,493382</b>	<b>397,223495</b>

Sources : Direction Générale des Douanes  
SIM/SONAGESS  
Société d'Import/Export SIVOM

### 3.3. Calcul du prix de parité du riz asiatique a l'importation à Koudougou en juin 2009 (en FCFA)

Le calcul du prix de revient du riz asiatique importé à Koudougou, ville distant de Ouagadougou de 105 kilomètres, nous ramène à 296 234 FCFA la tonne, sans la TVA contre 323 284 FCFA avec la TVA. Les charges globales sont les mêmes que celles de l'importation jusqu'à Ouagadougou ; seul le transport du port à Koudougou change. Avec des marges de 10% sur le prix de revient au niveau grossiste et au niveau détaillants, le prix de vente du kilogramme revient à 358 FCFA sans la TVA (391 FCFA avec TVA).

Taux de change (CFA/\$US)	468	
Prix FOB (\$US/tonne)	257	
Assurance (2%)	5,14	
Transport maritime (\$US)	150	
Frais de port	10000	
Transport Port-Koudougou	65000	
Frais de déchargement	2000	
Valeur de référence COTECNA	120276	
Forfait transport	30000	
Fiscalité DD	15027,6	
Fiscalité RH	1502,76	
Fiscalité PCS	2254,14	
Fiscalité PC	751,38	
TVA	27049,68	
Prix FOB en FCFA	120276	
Valeur CAF Lomé en FCFA	192881,52	
Contribution sur intention d'importation	1202,76	



Frais financiers	2608,52	
Frais de prestation	3005,52	
Total point d'entrée sans fiscalité	276698,32	
Valeur en douane	150276	
Fiscalité totale	19535,88	
	<b>Sans TVA</b>	<b>Avec TVA</b>
Prix de revient TTC/tonne	296234,2	323283,88
Marge bénéficiaire grossistes	29623,42	32328,388
Prix de vente en gros TTC	325857,62	355612,268
Marge bénéficiaire détaillants	32585,762	35561,2268
Prix de vente détaillant 50 kg	17922,1691	19558,6747
Prix de vente détaillant par kg	<b>358,443382</b>	<b>391,173495</b>

Sources : Direction Générale des Douanes  
SIM/SONAGESS  
Société d'Import/Export SIVOM

### 3.4. Calcul du prix de parité du riz asiatique a l'importation à Dori en juin 2009 (en FCFA)

La ville de Dori est située dans la région du Sahel dans la partie nord au pays. La distance Ouagadougou-Dori est de 270 kilomètres et les deux tiers de la voie sont non bitumés. Le coût de transport global s'élève alors à 80 000 FCFA, donc plus que le transport Bobo-Dioulasso-Ouagadougou (axe bitumé). Le prix de vente au kilogramme sur le marché de Dori, après calcul est de 377 FCFA sans la TVA et 409 FCFA, TVA inclus.

Taux de change (CFA/\$US)	468	
Prix FOB (\$US/tonne)	257	
Assurance (2%)	5,14	
Transport maritime (\$US)	150	
Frais de port	10000	
Transport Port-Dori	80000	
Frais de déchargement	2000	
Valeur de référence COTECNA	120276	
Forfait transport	30000	
Fiscalité DD	15027,6	
Fiscalité RH	1502,76	
Fiscalité PCS	2254,14	
Fiscalité PC	751,38	
TVA	27049,68	
Prix FOB en FCFA	120276	
Valeur CAF Lomé en FCFA	192881,52	
Contribution sur intention d'importation	1202,76	
Frais financiers	2608,52	
Frais de prestation	3005,52	
Total point d'entrée sans fiscalité	291698,32	
Valeur en douane	150276	
Fiscalité totale	19535,88	

	<b>Sans TVA</b>	<b>Avec TVA</b>
Prix de revient TTC/tonne	311234,2	338283,88
Marge bénéficiaire grossistes	31123,42	33828,388
Prix de vente en gros TTC	342357,62	372112,268
Marge bénéficiaire détaillants	34235,762	37211,2268
Prix de vente détaillant 50 kg	18829,6691	20466,1747
Prix de vente détaillant par kg	<b>376,593382</b>	<b>409,323495</b>

Sources : Direction Générale des Douanes  
SIM/SONAGESS  
Société d'Import/Export SIVOM

Au regard des résultats issus du calcul du prix de parité à l'importation du riz, il est fort intéressant de remarquer que les prix aboutis par le calcul avec la TVA sont approximativement les mêmes que ceux réellement appliqués sur les marchés de ces différentes villes :

- A Ouagadougou, le calcul a donné 385 FCFA/Kg et 19 256 FCFA le sac de 50 kg. Effectivement, les marchés de Ouagadougou, le kilogramme de riz importé a été de 400 FCFA et le sac de 50 kg à 20 000 FCFA durant la période (Juin 2009) ;
- A Bobo-Dioulasso, le calcul du prix de vente au kilogramme est de 397 FCFA et le sac de 50 kg, 19 861 FCFA. Durant le mois de Juin 2009, le riz importé se vendait à 400 FCFA le kilogramme et le sac de 50 kg coûtait entre 20 000 FCFA et 21 000 FCFA.
- A Koudougou, le calcul a donné un prix de 391 FCFA/kg et de 19 559 FCFA le sac de 50 kg. Les prix réellement adopté sur le marché de Koudougou sont de 412 FCFA/ kg et 21 000 FCFA le sac de 100 kg.
- Enfin sur le marché de Dori, les prix appliqués ont été de 451 FCFA le kilogramme en moyenne en Juin 2009. Selon le calcul de parité, le prix du riz importé devrait être de 410 FCFA/kg.

### **3.5. Calcul du prix de revient du riz local de Solenzo (zone de production) à Ouagadougou en juin 2009 (en FCFA)**

Le calcul du prix de revient des produits locaux s'est effectué avec les données de juin 2009. Les différentes charges sont essentiellement le prix d'achat, les taxes routières ainsi que les frais de transport. Le transfert des produits se font des zones de production aux zones de consommation. Pour cette étude, les zones de production choisies sont : Solenzo et N'Dorola. Quant aux zones de consommation, Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Dori ont été choisis.

Pour le transfert du riz local de Solenzo à Ouagadougou, le prix de revient a été de 364 FCFA le kilogramme et 18 246 FCFA le sac de 50 kg. Ces résultats ont été atteints avec des marges bénéficiaires de 5% pour la vente en gros et la vente en détail. Notons également que Solenzo est distante de Ouagadougou de plus de 300 kms.

Prix d'achat (producteur)/tonne	300000
frais déchargement	1000
Transport (60 FCFA/ tonne/ Km)	20000
Taxes routières (2500FCFA/100Km)	10000
Prix revient/tonne	331000
Marge grossiste	16550
Prix de vente en gros TTC	347550
Marge bénéficiaire détaillants	17377,5
Prix de vente détaillant 50 kg	18246,375
Prix de vente détaillant par kg	<b>364,9275</b>

Sources : Direction Générale des Douanes  
SIM/SONAGESS

### **3.6. Calcul du prix de revient du riz local de N'Dorola (zone de production) à Bobo-Dioulasso en juin 2009 (en FCFA)**

Avec un prix d'achat à N'Dorola de 298 000 FCFA la tonne de riz, les calculs du prix de revient ressortent que le riz local serait vendu à un prix de 16 950 FCFA le sac de 50 kg et à 339 FCFA le kilogramme sur le marché de Bobo-Dioulasso.

Durant la période, les prix appliqués étaient sur le marché de Bobo-Dioulasso de 333 FCFA le kilogramme de riz local. Ce qui concorde avec les résultats obtenus ci-dessous :

Prix d'achat (producteur)/tonne	298000
frais déchargement	1000
Transport (60 FCFA/ tonne/ Km)	6000
taxes routières (2500FCFA/100Km)	2500
Prix revient/tonne	307500
Marge grossiste	15375
Prix de vente en gros TTC	322875
Marge bénéficiaire détaillants	16143,75
Prix de vente détaillant 50 kg	16950,9375
Prix de vente détaillant par kg	<b>339,01875</b>

Sources : Direction Générale des Douanes  
SIM/SONAGESS

### **3.7. Calcul du prix de revient du riz local de Solenzo (zone de production) à Dori en juin 2009 (en FCFA)**

Concernant le prix de revient du riz local de Solenzo rendu à Dori, distant de plus de d'environ 500 Km, il devrait être de 351 900 FCFA la tonne. Ajoutant les marges bénéficiaires des grossistes et des détaillants (5% pour chaque), il ressort un prix de vente de 388 FCFA le kilogramme. Sur le marché de Dori, les prix appliqués ont été durant le mois de Juin 2009 de 379 FCFA en moyenne ; ce qui corrobore approximativement avec les résultats obtenus ci-dessous :

Prix d'achat (producteur)/tonne	300000
frais déchargement	1000
Transport (60 FCFA/ tonne/ Km)	38400
taxes routières (2500FCFA/100Km)	12500
Prix revient/tonne	351900
Marge grossiste	17595
Prix de vente en gros TTC	369495
Marge bénéficiaire détaillants	18474,75
Prix de vente détaillant 50 kg	19398,4875
Prix de vente détaillant par kg	<b>387,96975</b>

Sources : Direction Générale des Douanes  
SIM/SONAGESS

### **3.8. Calcul du prix de revient du maïs de Solenzo (zone de production) à Ouagadougou en juin 2009 (en FCFA)**

Pour le maïs, les charges ne diffèrent pas de celles du riz local : il s'agit essentiellement des frais de transport, de chargement/déchargement et des taxes routières.

De Solenzo à Ouagadougou, le prix revient remontait à 169 000 FCFA la tonne. En incluant, toutes les marges bénéficiaires (grossiste et détaillants), le prix de vente revient alors à 186 FCFA/kg. Au mois de Juin 2009, le prix appliqué sur les marchés étaient en moyenne de 174 FCFA/kg. On remarque ici une différence de 12 FCFA entre les prix appliqués et ceux calculés dont les détails sont ci-dessous :

Prix d'achat (producteur)/tonne	138000
frais déchargement	1000
Transport (60 FCFA/ tonne/ Km)	20000
taxes routières (2500FCFA/100Km)	10000
Prix revient/tonne	169000
Marge grossiste	8450
Prix de vente en gros TTC	177450
Marge bénéficiaire détaillants	8872,5
Prix de vente détaillant 100 kg	18632,25
Prix de vente détaillant par kg	<b>186,3225</b>

Sources : Direction Générale des Douanes  
SIM/SONAGESS

### **3.9. Calcul du prix de revient du maïs de N'Dorola (zone de production) à Bobo-Dioulasso en juin 2009 (en FCFA)**

Le flux interne de maïs de N'Dorola à Bobo-Dioulasso intègre les mêmes charges que celles du riz local. Après ajout des charges et du prix d'achat, il ressort un prix de revient à la tonne de 154 500 FCFA. En incluant les marges bénéficiaires du grossiste et du détaillant, le prix de vente

se rapporterait à 170 FCFA le kilogramme. En réalité, le prix appliqué au cours de cette période a été en moyenne de 153 FCFA le kg soit une différence de 20 FCFA entre le prix courant sur le marché et le prix après calcul.

Prix d'achat (producteur)/tonne	145000
frais déchargement	1000
Transport (60 FCFA/ tonne/ Km)	6000
taxes routières (2500FCFA/100Km)	2500
Prix revient/tonne	154500
Marge grossiste	7725
Prix de vente en gros TTC	162225
Marge bénéficiaire détaillants	8111,25
Prix de vente détaillant 100 kg	17033,625
Prix de vente détaillant par kg	<b>170,33625</b>

Sources : Direction Générale des Douanes  
SIM/SONAGESS

### **3.10. Calcul du prix de revient du maïs de Solenzo (zone de production) à Dori en juin 2009 (en FCFA)**

Le calcul du prix de revient de la tonne de maïs de Solenzo à Dori est de 189 900 FCFA au mois de Juin 2009. En plus des différentes marges bénéficiaires, il est ressorti un prix de vente au consommateur de 209 FCFA le kilogramme. A cette période, le kilogramme de maïs était vendu sur le marché de Dori à 200 FCFA.

Prix d'achat (producteur)/tonne	138000
frais déchargement	1000
Transport (60 FCFA/ tonne/ Km)	38400
taxes routières (2500FCFA/100Km)	12500
Prix revient/tonne	189900
Marge grossiste	9495
Prix de vente en gros TTC	199395
Marge bénéficiaire détaillants	9969,75
Prix de vente détaillant 100 kg	20936,475
Prix de vente détaillant par kg	<b>209,36475</b>

Sources : Direction Générale des Douanes  
SIM/SONAGESS

De l'analyse des différents calculs effectués sur les prix de parité à l'importation et les prix de revient, du riz importé, du riz local et du maïs pour le mois de Juin 2009, il ressort que les prix calculés sont approximativement les mêmes que ceux appliqués sur les marchés de

consommation. D'où les charges ayant un grand impact sur les prix à l'importation sont les frais de transport maritime, les frais de transport Port-lieu de destination et le taux de change ; pour les produits locaux ; il s'agit essentiellement du coût de transport du lieu de production au lieu de vente.

	Riz importé		Riz local		Maïs	
	Prix de parité à l'importation	Prix pratiqué sur le marché	Prix de parité à l'importation	Prix pratiqué sur le marché	Prix de revient	Prix pratiqué sur le marché
Ouagadougou	385	400	365	340	186	174
Bobo-Dioulasso	397	400	339	333	170	153
Koudougou	391	412				
Dori	409	451	388	380	209	176

Une comparaison entre riz importé et local montre que l'importation génère une plus grande marge bénéficiaire pour les commerçants, malgré que le riz local soit moins cher sur le marché. Pourtant, l'application d'une même marge bénéficiaire au niveau du riz local donnerait des prix égaux ou inférieurs au prix du riz importé : 400 FCFA à Ouagadougou, 372 FCFA à Bobo-Dioulasso, 426 FCFA à Dori.

Les différentes mesures prises par le gouvernement auraient dû juguler la crise de 2008. En effet avec la suspension des droits à l'importation, de la TVA, et la subvention sur le prix du carburant, le riz importé aurait dû se vendre à environ 300 FCFA le kg. Mais durant la mise œuvre de ces mesures les prix du riz importé ont très peu variés.

Il est difficile de faire un bilan des impacts de ces interventions. La suspension des droits de douane et de la TVA n'a introduit qu'une accalmie temporaire compte tenu de la croissance continue des prix. Les importateurs ne répercutent pas toujours l'allègement fiscal sur les prix à la consommation (vente de stocks taxés, ententes entre importateurs) et les interventions sur les marchés par l'utilisation des stocks nationaux de sécurité portent généralement sur des quantités trop faibles pour affecter les prix de marché. En revanche, les opérations ciblées sur certaines catégories de populations vulnérables ont contribué à alléger au moins temporairement les difficultés des populations qui en ont bénéficié.

#### **4. EVALUATION DE LA COMPETITIVITE**

Au cours de la période 1997-2009, le rapport du prix du riz importé sur celui du riz local vendu dans les centres urbains est supérieur à 1 d'où le prix du riz importé reste supérieur à celui du riz local au Burkina Faso. Ce qui montre que le riz local est compétitif sur le marché national en tenant compte uniquement du facteur « prix ». Même à marges bénéficiaires égales au riz importé, le prix du riz local ne serait pas une entrave à sa compétitivité sur le marché. Mais les réalités sur les marchés montrent que le riz importé est plus consommé que celui local.

D'autres facteurs, non moindre, influencent la compétitivité du riz local :

✓ Une production nationale peu insuffisante

La production nationale ne couvrant pas les besoins des populations, les importations deviennent nécessaires pour combler ce déficit. Au Burkina Faso, la production de paddy a oscillé entre 66 000 et 115 000 tonnes dans la période 2000- 2007 et a représenté moins de 3,5 % de la production céréalière nationale. Les rendements varient fortement et se situent en moyenne à 1,3 tonne de riz/ha. En 2008, les importations de riz s'élevaient à environ 40 milliards de F CFA.

✓ La variation du taux de change

La variation du taux de change du dollar affecte le prix du riz importé : en effet, sur le marché international, les marchandises se paient en dollars américains. S'il est à la baisse, le prix du riz importé sera plus faible et générer une plus grande marge bénéficiaire pour les commerçants. Par conséquent, les importations seront privilégiées.

✓ Coût élevé des intrants

Ces dernières années ont enregistré une hausse du coût des intrants agricoles (semences, produits phytosanitaire et engrais). Ce qui ne contribue pas à baisser le coût de production. Aussi, la commercialisation du riz local nécessite le passage par le maillon de la transformation. Cette transformation est essentiellement le décorticage qui s'effectue avec des décortiqueuses artisanales fonctionnant généralement avec des gasoils. De ce fait, la hausse du prix du pétrole va entraîner le coût de la transformation mais aussi celui du transport et donc augmenter le coût de production total.

✓ Les habitudes alimentaires.

Le riz a pris une place considérable dans l'alimentation des sahéliens, notamment en milieu urbain. Au Burkina Faso, avec une consommation de l'ordre de 20 kg par habitant, dont le quart est couvert par la production, les importations de riz ont augmenté au cours des dernières années et le riz représente une part importante des dépenses des ménages. La préférence est au riz importé compte tenu du fait d'une certaine habitude et du fait aussi qu'il gonfle beaucoup plus que le riz local. Ainsi, à quantité égale, la préparation du riz importé donnera un volume plus important que celui du riz local. Cela s'explique par le fait que le riz local plus frais a un taux d'humidité plus élevé que le riz importé.

Les prix des produits locaux (riz, maïs, mil) sont le plus souvent plus bas et plus instables que ceux des produits importés. Ces prix sont plus influencés par la saisonnalité que par l'effet de la hausse des prix internationaux. Aussi, au Burkina Faso, l'effet de substitution des produits importés est relativement faible au vu de l'alimentation en majeure partie basée sur les céréales traditionnelles.

Néanmoins, l'on note, qu'au cours de ces dernières années, la hausse des prix des produits importés, plus spécifiquement le riz, a entraîné une hausse des prix du riz local dans un contexte de « vie chère ». Cette transmission se fait avec décalage de 5 à 6 mois qui correspond au délai d'acheminement et de la mise sur le marché des produits commandés par les importateurs et avec une moindre ampleur. Par conséquent, une partie de la hausse du prix international se répercute sur le prix à la consommation ; ce qui fait que cette transmission n'est pas intégralement transmise sur nos marchés.

Concernant les céréales sèches (maïs, mil), la hausse du prix du riz importé n'a pas eu d'effet sur l'évolution de leur prix ; il existe une déconnexion entre les produits importés et locaux. Cette transmission est de type sahélien. Selon Benoit Daviron et *Al* (2008), le modèle sahélien est caractérisé par la transmission, au moins partielle, des fluctuations des prix internationaux aux prix à la consommation. À cette transmission s'ajoute une déconnexion marquée entre les prix des céréales importées et les prix des céréales sèches, qui opère au niveau des marchés de détail dans le passage de l'importé au local. En outre, dans ce modèle, on constate une forte stabilité du prix à la consommation du riz importé qui contraste avec l'instabilité marquée des prix à la consommation des céréales locales. Le prix à la production des céréales locales est encore plus instable - en particulier pour les pays enclavés. Il y a donc, dans le modèle sahélien, un double processus de stabilisation qui opère en faveur des prix à la consommation: stabilisation entre le prix international et le prix à la consommation du riz importé et stabilisation entre le prix à la production et le prix à la consommation des céréales sèches. Toutefois, au contraire du modèle malgache, la hausse des prix internationaux de 2007/2008 a modifié en partie ce modèle et la hausse, bien que partiellement amortie, s'est transmise aux prix à la consommation du riz importé.

## **5. Conclusion**

Depuis les politiques d'ajustement structurelles, le secteur agricole africain est sujet à une instabilité des prix des produits agricoles sur les marchés. Ce secteur qui emploie plus de 80% de la population en Afrique de l'Ouest est exposé à la fluctuation du marché international. Le marché actuel des produits alimentaires connaît une profonde mutation due à la hausse des cours mondiaux et des facteurs de production et à l'augmentation de la demande mondiale. Si cette demande se caractérise par les besoins en biocarburant ou par les besoins de production animale dans les pays développés et émergents, l'accroissement de la demande africaine est essentiellement lié à l'évolution des besoins vivriers.



La flambée des prix agricoles mondiaux consécutive s'est répercutée et a été vécue différemment sur les marchés des pays de l'Afrique de l'Ouest. Les principales céréales d'importation sont le riz et le blé, aujourd'hui devenus stratégiques dans les politiques de sécurité alimentaire.

Au Burkina Faso, le riz est l'un des principaux produits d'importation. L'évolution de son prix a été relativement stable jusqu'en 2008 où l'effet de la hausse des prix mondiaux du riz et des produits alimentaires en général s'est répercuté sur les marchés locaux.

La transmission des prix du riz importé sur les marchés locaux s'est effectuée de manière partielle accompagnée d'un décalage dans le temps qui correspond à l'acheminement et la mise sur le marché du produit importé. L'effet de cette transmission est plus fort durant ces dernières années.

Les fluctuations du prix du riz importé ont aussi influencé un temps soit peu celui du prix du riz local, bien qu'il ait une déconnexion entre les produits importés et les céréales, surtout les céréales sèches. En effet, les fluctuations de prix des céréales sèches ne sont pas ou très peu liées à celles des produits importés, en l'occurrence le riz. Elles sont beaucoup plus liées à la saisonnalité des produits. Cette déconnexion peut être induite à l'alimentation à majorité basée sur les céréales traditionnelles locales.

Concernant la compétitivité, il ressort que le riz local, bien que vendu moins cher sur les marchés de consommation, revient moins compétitif, au regard des marges bénéficiaires des commerçants, plus important pour le riz importé, ainsi que des habitudes alimentaires des populations qui ont une préférence pour le riz importé. Notons cependant que la hausse du prix international en 2008 a permis d'éveiller le gouvernement burkinabè à mettre l'accent sur la production nationale, longtemps laissée à elle-même. En outre, il faut noter un début de changement de comportement alimentaire des populations qui se rabattent sur le riz local de meilleure qualité.

Selon l'Organisation de la Coopération et de Développement Economiques (OCDE), le prix du pétrole, et plus généralement les prix de l'énergie, constituent un facteur décisif contribuant à l'augmentation des coûts de production des produits agricoles et alimentaires et, au final, des prix de ces biens sur le marché. Les projections de prix renvoient à l'idée selon laquelle la hausse du prix du pétrole est permanente et entraînera les prix mondiaux des produits alimentaires vers des niveaux moyens toujours plus élevés. De plus, les *stocks* de blé, de céréales secondaires et d'huiles végétales sont tombés à de bas niveaux par rapport à la consommation, ce qui réduit d'autant les possibilités d'amortissement des chocs sur l'offre et la demande. Les dix prochaines années ne devraient pas permettre une reconstitution intégrale des stocks, et il se pourrait en conséquence que les tensions sur les marchés constituent un facteur *permanent* jusqu'en 2017. Si

ce phénomène ne devrait pas se traduire par une hausse persistante des prix, il risque toutefois d'être propice à une aggravation de la *volatilité* des prix.

Face à ces prévisions de l'OCDE, il convient de prévoir également, une compétitivité du riz local sur les marchés, les années à venir. Cela se fera si l'accent est mis sur l'augmentation de la production nationale qui changera les habitudes alimentaires.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

**BENOIT DAVIRON et Al, 2008.** Les mécanismes de transmission de la hausse des prix internationaux des produits agricoles dans les pays africains. FARM, 2008.

**FAO, 2008.** *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2008 : « les biocarburants : perspectives, risques et opportunités ».* Rome, 2008.

**GRAIN DE SEL N°43, Août 2008.** *Hausse des prix agricoles, hausse des prix et compétitivité des producteurs de riz ;*

**GRAIN DE SEL N°43, Août 2008.** *La transmission des prix internationaux sur les prix des céréales dans le Sahel ;*

**JULIE SUBERVIE, 2007.** *La transmission de l'instabilité des prix agricoles internationaux et ses conséquences dans les pays en développement,* Thèse de Doctorat, Centre d'Études et de Recherches sur le Développement International (CERDI), Paris, France ;

**MAGALI AUBERT et Al, 2008.** *Substitution céréales locales / céréales importées et stabilisation du marché : une liaison impossible au Sahel ? Une analyse comparative entre le mil et le riz au Mali et au Niger.* CERDI – Université d'Auvergne, Clermont-Fd, France.

**MAMADOU MOUSSA DIARRA, 2008.** *Mécanisme de transmission de la hausse des prix des céréales depuis les marchés mondiaux vers les marchés du Mali et du Sénégal,* Rapport de stage de fin de formation de Master 2 Professionnel, FARM 2008.

**OCDE, 2008.** *La hausse des prix alimentaires : causes et conséquences*

**PAM, 2008.** *La hausse des prix des produits alimentaires et le PAM* –Brochure d'information, Programme Alimentaire Mondial de l'Organisation des Nations Unies ;

**PROJET DE RENFORCEMENT DE L'INFORMATION DES ACTEURS DES FILIERES RIZICOLES – PRIAF RIZ, 2006.** *Analyse des filières riz par les organisations professionnelles d'Afrique de l'Ouest – compétitivité de la filière riz.* CIRAD, IRAM, CIEPC, APM ;

**REARDON T., THIOMBIANO T., DELGADO C. ,1988.** *La substitution des céréales locales par les céréales importées : la consommation alimentaire des ménages à Ouagadougou,* Burkina Faso. CEDRES, ESSEC, IFPRI.

**SECURITE ALIMENTAIRE, Bulletin Spéciale, 2008.** *Résultats prévisionnelles de la campagne 2008/2009,* Centrale d'Information sur la Sécurité Alimentaire. Ouagadougou, Burkina Faso ;

**SIDWAYA N°6517, Octobre 2009.** *Production agricole au Burkina Faso : La bataille du riz continue ;*

[http://www.infoarroz.org/portal/uploadfiles/20090705140755\\_14\\_prix\\_mondiaux.htm](http://www.infoarroz.org/portal/uploadfiles/20090705140755_14_prix_mondiaux.htm)

## ANNEXES

Annexe 1 : Bilans céréaliers des campagnes agricoles des années 1997 à 2009

Campagnes agricoles	Disponibilités céréalières (t)	Besoins céréaliers (t)	EXCEDENT/ DEFICIT (t)
1997/1998	1 945 600	2 105 100	-159 800
1998/1999	2 463 100	2 118 400	344 700
1999/2000	2 625 800	2 183 300	442 500
2000/2001	2 198 600	2 280 700	- 82 000
2001/2002	2 851 800	2 366 300	485 500
2002/2003	3 015 700	2 468 800	547 000
2003/2004	3 250 758	2 483 048	996 736
2004/2005	2 714 764	2 520 934	430 181
2005/2006	3 111 131	2 617 366	704 527
2006/2007	3 328 009	2 676 937	970 925
2007/2008	3 117 757	2 874 958	242 799
2008/2009	3 764 204	3 168 231	834 974

Source : Direction de la Prospective et des Statistiques Agricoles et Alimentaires/DGPER/MAHRH

Annexe 2 : Bilan céréalier national de la campagne 2007/2008

POSTES	RIZ	BLE	MIL, SORGHO MAÏS, FONIO	TOTAL
<b>POPULATION AU 30/04/2008</b>				<b>14 275 689</b>
<b>1. DISPONIBILITES</b>	<b>39 657</b>	<b>0</b>	<b>2 765 520</b>	<b>2 805177</b>
PRODUCTION BRUTE (CAMP 2007/2008)	68		3 019 895	3 088811
PRODUCTION DISPONIBLE	916			3 088811
STOCKS INITIAUX (AU 01/11/2007)	37 904	0	2 566 911	2 604 814
-STOCKS PAYSANS	1 753	0	198 609	200 363
-AUTRES STOCKS	0	0	148180	148 180
	1 753	0	50 429	52183
<b>2. BESOINS</b>	<b>259 662</b>	<b>19741</b>	<b>2 569 780</b>	<b>2 849 183</b>
NORMES DE CONSOMMATION (kg/hbt/an)	18	1	170	190
CONSOMMATION HUMAINE	259 662	19741	2 432 978	2 712 381
STOCKS FINAUX (AU 31/10/2008)	0	0	136 802	136 802
+ STOCKS PAYSANS	0	0	118 977	118 977
+ AUTRES STOCKS	0	0	17 825	17 825
<b>3. EXCEDENT(+)/DEFICIT(-) BRUT</b>	<b>-220 005</b>	<b>-19 741</b>	<b>195 740</b>	<b>-44 006</b>

TRANSMISSION DES PRIX INTERNATIONAUX SUR LES PRIX DES CEREALES ET PRIX DE PARITE A  
L'IMPORTATION DES CEREALES AU BURKINA FASO

a

<b>4. SOLDE IMPORT/EXPORT</b>	<b>217 517</b>	<b>45 240</b>	<b>24 049</b>	<b>286806</b>
IMPORTATIONS COMMERCIALES (2007/2008)	208 583	45 526	17 240	271 349
+ COMMERCANTS PRIVES	198 236	41 165	7 263	246 664
+ AUTRES IMPORTATIONS	10 347	4 361	9 977	24 685
<b>AIDES ALIMENTAIRES</b>	9 372	0	31 860	<b>41 232</b>
EXPORTATIONS PREVUES	438	286	25 051	25 775
<b>5. EXCEDENT (+)/DEFICIT (-)NET</b>	<b>-2 488</b>	<b>25 499</b>	<b>219 789</b>	<b>242 800</b>
<b>6. DISPONIBLE APPARENT/HBT(kg)</b>	<b>18</b>	<b>3</b>	<b>195</b>	<b>217</b>

Source : Direction de la Prospective et des Statistiques Agricoles et Alimentaires/DGPER/MAHRH

Annexe 3 : BILAN CEREALIER NATIONAL DEFINITIF DE LA CAMPAGNE 2008/2009

POSTES	RIZ	BLE	MIL,SORGHO MAÏS, FONIO	TOTAL
<b>POPULATION AU 30/04/2009</b>				<b>15 527 257</b>
<b>1. DISPONIBILITES</b>	<b>107 833</b>	<b>0</b>	<b>3 656 371</b>	<b>3 764 204</b>
PRODUCTION BRUTE (CAMP 2008/2009)	162152	0	4163417	4 325 569
PRODUCTION DISPONIBLE	89 184	0	3 538 904	3 628 088
STOCKS INITIAUX (AU 01/11/2008)	18 650	0	117 467	136 116
-STOCKS PAYSANS	0	0	98 358	98 358
-AUTRES STOCKS	18 650	0	19 109	37 758
<b>2. BESOINS</b>	<b>255 176</b>	<b>63 137</b>	<b>2 849 918</b>	<b>3 168 231</b>
NORMES DE CONSOMMATION (kg/hbt/an)	16	4	170	190
CONSOMMATION HUMAINE	253 176	63 137	2 633 866	2 950 179
STOCKS FINAUX (AU 31/10/2009)	2 000	0	216 052	218 052
+ STOCKS PAYSANS	0	0	130 614	130 614
+ AUTRES STOCKS	2 000	0	85 438	87 438
<b>3. EXCEDENT(+)/DEFICIT(-) BRUT</b>	<b>-147 343</b>	<b>-63 137</b>	<b>806 453</b>	<b>595 974</b>
<b>4. SOLDE IMPORT/EXPORT</b>	<b>202 966</b>	<b>39 026</b>	<b>-2 991</b>	<b>239 001</b>
IMPORTATIONS COMMERCIALES (2008/2009)	198 924	39 485	9 384	247 794
+ COMMERCANTS PRIVES	197 184	39 485	9 384	246 054
+ AUTRES IMPORTATIONS	1 740	0	0	1 740
<b>AIDES ALIMENTAIRES</b>	4 479	0	4 429	<b>8 908</b>
EXPORTATIONS PREVUES	438	459	16 804	17 701
<b>5. EXCEDENT(+)/DEFICIT(-) NET</b>	<b>55 623</b>	<b>-24111</b>	<b>803 462</b>	834 974
<b>6. DISPONIBLE APPARENT/HBT (kg)</b>	<b>20</b>	<b>3</b>	<b>235</b>	<b>258</b>

Source : Direction de la Prospective et des Statistiques Agricoles et Alimentaires/DGPER/MAHRH

Annexe 4 : Superficie totale des cultures céréalières-campagne 2008/2009

DRAHRH/Province	MIL	MAÏS*	RIZ*	FONIO	SORGHO BLANC	SORGHO ROUGE	Ensemble
<b>CENTRE</b>	<b>29 915</b>	<b>5 746</b>	<b>1 117</b>	-	<b>19 148</b>	<b>12</b>	<b>68 400</b>
Kadiogo	29 915	5 746	1 117	-	19 148	12	68 400
	-	-	-	-	-	-	-
<b>PLATEAU CENTRAL</b>	<b>73 156</b>	<b>14 369</b>	<b>3 719</b>	-	<b>62 806</b>	<b>48</b>	<b>202 296</b>
Ganzourgou	21 596	9 304	2 024	-	24 426	34	91 913
Oubritenga	35 795	4 279	707	-	25 306	11	77 353
Kourwéogo	15 765	787	989	-	13 074	2 416	33 030
	-	-	-	-	-	-	-
<b>CENTRE-NORD</b>	<b>100 052</b>	<b>9 570</b>	<b>1 982</b>	-	<b>194 725</b>	<b>3 866</b>	<b>310 195</b>
Bam	23 452	2 308	234	-	39 238	-	65 232
Namentenga	27 417	2 199	630	-	58 186	501	88 933
Sanmatenga	49 183	5 063	1 118	-	97 301	3 366	156 030
	-	-	-	-	-	-	-
<b>CENTRE-OUEST</b>	<b>127 107</b>	<b>44 184</b>	<b>4 749</b>	-	<b>217 397</b>	<b>38</b>	<b>431 460</b>
Boulkiemdé	49 129	1 649	1 866	-	62 125	17	132 202
Sanguié	43 935	2 532	413	-	82 370	4 823	134 073
Sissili	16 176	22 331	1 361	-	35 700	4 168	79 736
Ziro	17 867	17 672	1 109	-	37 201	11	85 448
	-	-	-	-	-	-	-
<b>CENTRE-SUD</b>	<b>95 646</b>	<b>22 983</b>	<b>5 490</b>	-	<b>22 453</b>	<b>47</b>	<b>194 557</b>
Bazèga	48 219	7 678	873	-	10 211	18	85 652
Nahouri	10 630	6 604	2 251	-	6 188	4 696	30 369
Zoundweogo	36 797	8 701	2 366	-	6 054	24	78 535
	-	-	-	-	-	-	-
<b>SAHEL</b>	<b>276 262</b>	<b>3 760</b>	<b>395</b>	<b>32</b>	<b>98 758</b>	<b>1 312</b>	<b>380 519</b>
Oudalan	69 652	47	-	-	6 338	794	76 830
Séno	53 836	620	29	-	25 349	-	79 835
Soum	143 332	1 747	132	32	22 336	518	168 097
Yagha	9 443	1 347	134	-	44 734	-	55 658
	-	-	-	-	-	-	-
<b>MOUHOUN</b>	<b>362 118</b>	<b>99 383</b>	<b>10 592</b>	<b>13 103</b>	<b>254 648</b>	<b>13</b>	<b>753 605</b>
Kossi	163 716	4 223	1 292	12 761	26 396	7 479	215 867
Mouhoun	66 377	22 571	1 314	-	48 798	1 244	140 305
Sourou	39 533	3 535	3 111	-	45 827	-	92 005
Balé	25 316	32 111	1 617	-	43 271	3 243	105 559
Banwa	35 029	34 984	2 704	342	45 325	415	118 799
Nayala	32 146	1 959	555	-	45 031	1 379	81 070
	-	-	-	-	-	-	-
<b>EST</b>	<b>111 991</b>	<b>45 472</b>	<b>5 654</b>	<b>5</b>	<b>243 116</b>	<b>40</b>	<b>446 530</b>
Gnagna	32 909	6 557	1 027	-	119 167	1 417	161 077
Gourma	48 350	14 436	984	-	37 966	23	125 704
Tapoa	13 894	15 927	2 898	5	62 045	6 224	100 993
Komandjoari	5 581	1 803	187	-	19 262	-	26 833
Kompienga	11 257	6 748	558	-	4 675	8 683	31 922

	-	-	-	-	-	-	-
<b>CENTRE-EST</b>	<b>101 787</b>	<b>30 659</b>	<b>17 352</b>	-	<b>24 023</b>	<b>967</b>	<b>89</b>
Boulgou	37 133	11 948	12 086	-	7 696	928	22
Kouritenga	30 938	2 739	1 178	-	11 416	148	39
Koulpélgo	33 716	15 971	4 087	-	4 910	891	27
	-	-	-	-	-	-	-
<b>NORD</b>	<b>154 091</b>	<b>5 681</b>	<b>2 153</b>	<b>461</b>	<b>189 075</b>	<b>3 145</b>	<b>354 607</b>
Passoré	16 453	752	408	-	47 758	3 127	68 498
Yatenga	93 690	3 659	1 137	369	103 611	-	202 465
Loroum	38 446	677	316	92	9 918	-	49 448
Zoncoma	5 502	593	292	-	27 789	18	34 194
	-	-	-	-	-	-	-
<b>SUD-OUEST</b>	<b>76 592</b>	<b>53 519</b>	<b>3 951</b>	-	<b>55 777</b>	<b>996</b>	<b>45</b>
Bougouriba	14 494	10 048	410	-	5 313	9 779	40 043
Poni	27 528	18 932	1 143	-	11 585	507	13
Ioba	30 907	17 214	1 845	-	31 957	941	19
Noumbiel	3 663	7 324	553	-	6 922	2 769	101 865
	-	-	-	-	-	-	21 232
<b>HAUTS-BASSINS</b>	<b>58 133</b>	<b>198 585</b>	<b>14 526</b>	<b>7 203</b>	<b>110 823</b>	<b>492</b>	<b>42</b>
Houet	32 185	52 442	6 874	3 000	41 581	884	25
KénéDougou	9 586	89 024	5 947	4 203	40 856	4 650	154 266
Tuy	16 362	57 119	1 705	-	28 387	958	11
	-	-	-	-	-	-	115 532
<b>CASCADES</b>	<b>10 370</b>	<b>74 455</b>	<b>14 528</b>	<b>3 065</b>	<b>17 450</b>	<b>4 017</b>	<b>123 885</b>
Comoé	2 787	40 840	8 215	2 111	13 896	3 109	70 958
Léraba	7 582	33 615	6 313	954	3 555	908	52 927
	-	-	-	-	-	-	-
<b>BURKINA FASO</b>	<b>1 577 220</b>	<b>608 368</b>	<b>79 112</b>	<b>23 869</b>	<b>1 510 200</b>	<b>576</b>	<b>391</b>
							<b>4 190 344</b>

\* : Y compris les superficies des périmètres irrigués et des bas-fonds aménagés

Source : Direction de la Prospective et des Statistiques Agricoles et Alimentaires/DGPER/MAHRH

#### Annexe 5 : Superficie totale des cultures céréalières-campagne 2007-2008

DRAHRH/Province	MIL	MAIS*	RIZ*	FONIO	SORGHO BLANC	SORGHO ROUGE	Ensemble
<b>CENTRE</b>	<b>19 276</b>	<b>4 337</b>	<b>372</b>	-	<b>11 515</b>	<b>5 032</b>	<b>40 532</b>
Kadiogo	19 276	4 337	372	-	11 515	5 032	40 532
<b>PLATEAU CENTRAL</b>	<b>69 171</b>	<b>9 880</b>	<b>1 761</b>	-	<b>61 588</b>	<b>37 513</b>	<b>179 913</b>
Ganzourgou	24 353	6 805	1 337	-	19 707	32 116	84 318
Oubritenga	30 008	2 164	186	-	26 608	4 456	63 421
Kourwéogo	14 811	910	238	-	15 274	941	32 174
	-	-	-	-	-	-	-
<b>CENTRE-NORD</b>	<b>94 517</b>	<b>7 929</b>	<b>1 017</b>	<b>80</b>	<b>166 151</b>	<b>14 263</b>	<b>283 958</b>
Bam	23 732	1 550	61	80	36 975	-	62 398
Namentenga	38 994	3 133	451	-	59 279	1 042	102 900

Sanmatenga	31 790	3 247	505	-	69 897	13 221	118 660
-	-	-	-	-	-	-	-
<b>CENTRE-OUEST</b>	<b>111 857</b>	<b>27 125</b>	<b>2 371</b>	-	<b>156 459</b>	<b>48 765</b>	<b>346 577</b>
Boulkièmdé	38 350	1 836	425	-	53 066	26 781	120 457
Sanguié	46 195	1 071	262	-	64 642	5 387	117 558
Sissili	18 946	15 455	1 491	-	21 126	11 321	68 340
Ziro	8 366	8 763	193	-	17 625	5 275	40 222
-	-	-	-	-	-	-	-
<b>CENTRE-SUD</b>	<b>77 800</b>	<b>17 987</b>	<b>3 486</b>	-	<b>15 155</b>	<b>33 115</b>	<b>147 543</b>
Bazèga	46 710	5 804	64	-	8 882	13 061	74 522
Nahouri	7 053	2 436	1 958	-	3 671	2 175	17 293
Zoundweogo	24 037	9 746	1 465	-	2 602	17 878	55 729
-	-	-	-	-	-	-	-
<b>SAHEL</b>	<b>218 323</b>	<b>3 225</b>	<b>211</b>	<b>20</b>	<b>73 278</b>	<b>1 585</b>	<b>296 641</b>
Oudalan	56 087	57	-	-	1 500	-	57 644
Séno	51 400	1 386	20	-	43 444	-	96 250
Soum	102 936	691	169	20	5 213	-	109 029
Yagha	7 899	1 091	23	-	23 121	1 585	33 719
-	-	-	-	-	-	-	-
<b>MOUHOUN</b>	<b>206 156</b>	<b>80 460</b>	<b>3 911</b>	<b>13 782</b>	<b>223 859</b>	<b>33 580</b>	<b>561 749</b>
Kossi	94 427	4 465	256	719	37 581	19 457	169 904
Mouhoun	27 305	30 904	1 180	-	51 322	2 497	113 207
Sourou	23 782	3 056	1 452	-	34 572	-	62 862
Balé	7 078	21 984	309	-	31 018	3 864	64 253
Banwa	22 522	19 016	488	63	39 083	-	81 172
Nayala	31 042	1 035	227	-	30 285	7 762	70 350
-	-	-	-	-	-	-	-
<b>EST</b>	<b>86 236</b>	<b>42 337</b>	<b>2 413</b>	<b>24</b>	<b>166 454</b>	<b>21 249</b>	<b>318 713</b>
Gnagna	23 868	3 714	762	-	74 510	-	102 855
Gourma	41 348	24 311	591	-	18 782	16 101	101 133
Tapoa	13 777	9 886	576	24	60 195	1 667	86 126
Komandjoari	3 842	836	117	-	10 890	-	15 686
Kompienga	3 401	3 589	367	-	2 076	3 481	12 914
-	-	-	-	-	-	-	-
<b>CENTRE-EST</b>	<b>59 543</b>	<b>24 533</b>	<b>7 451</b>	<b>309</b>	<b>23 444</b>	<b>71 833</b>	<b>187 113</b>
Boulgou	27 444	7 149	3 459	-	4 967	18 218	61 238
Kouritenga	19 692	2 464	958	-	11 443	37 263	71 820
Koulpélgou	12 407	14 920	3 035	309	7 033	16 351	54 055
-	-	-	-	-	-	-	-
<b>NORD</b>	<b>130 798</b>	<b>7 071</b>	<b>897</b>	<b>127</b>	<b>168 698</b>	<b>4 964</b>	<b>312 555</b>
Passoré	16 536	1 707	61	-	72 851	4 415	95 569
Yatenga	75 092	2 163	518	48	65 296	-	143 116
Loroum	31 161	863	185	79	7 619	355	40 262
Zondoma	8 010	2 338	133	-	22 933	193	33 608
-	-	-	-	-	-	-	-
<b>SUD-OUEST</b>	<b>54 146</b>	<b>44 471</b>	<b>4 602</b>	-	<b>44 948</b>	<b>42 212</b>	<b>190 380</b>
Bougouriba	11 756	4 865	241	-	3 312	8 098	28 272



Poni	29 037	21 131	2 067	-	16 565	7 668	76 467
Ioba	11 954	13 081	2 016	-	18 520	25 151	70 722
Noumbiel	1 400	5 394	278	-	6 552	1 295	14 919
	-	-	-	-	-	-	-
<b>HAUTS-BASSINS</b>	<b>47 724</b>	<b>151 720</b>	<b>7 809</b>	<b>344</b>	<b>120 458</b>	<b>43 365</b>	<b>373 420</b>
Houet	25 834	63 668	4 756	53	62 869	17 200	174 380
KénéDougou	9 993	39 307	1 667	291	20 120	21 554	94 932
Tuy	11 897	48 745	1 386	-	37 470	4 610	104 108
	-	-	-	-	-	-	-
<b>CASCADES</b>	<b>7 118</b>	<b>50 852</b>	<b>4 232</b>	<b>396</b>	<b>15 481</b>	<b>2 776</b>	<b>81 855</b>
Comoé	3 009	31 258	2 103	-	9 613	1 166	47 149
Léraba	4 109	19 595	2 129	396	5 868	1 609	34 706
	-	-	-	-	-	-	-
<b>BURKINA FASO</b>	<b>1 182 665</b>	<b>471 927</b>	<b>40 534</b>	<b>083</b>	<b>1 247 490</b>	<b>360 251</b>	<b>3 320 949</b>

**Production de blé : 280 tonnes**

\* : Y compris les superficies des périmètres irrigués et des bas-fonds aménagés

Source : Direction de la Prospective et des Statistiques Agricoles et Alimentaires/DGPER/MAHRH

Annexe 6 : variation des superficies totale des cultures céréalières 2008-2009/2007-2008

DRAHRH/Province	MIL	MAIS*	RIZ*	FONIO	SORGHO BLANC	SORGHO ROUGE	Ensemble
<b>CENTRE</b>	<b>55%</b>	<b>32%</b>	<b>200%</b>	<b>0%</b>	<b>66%</b>	<b>148%</b>	<b>69%</b>
Kadiogo	55%	32%	200%	0%	66%	148%	69%
<b>PLATEAU CENTRAL</b>	<b>6%</b>	<b>45%</b>	<b>111%</b>	<b>0%</b>	<b>2%</b>	<b>29%</b>	<b>12%</b>
Ganzourgou	-11%	37%	51%	0%	24%	8%	9%
Ouhritenga	19%	98%	280%	0%	-5%	153%	22%
Kourwéogo	6%	-14%	315%	0%	-14%	157%	3%
<b>CENTRE-NORD</b>	<b>6%</b>	<b>21%</b>	<b>95%</b>	<b>-100%</b>	<b>17%</b>	<b>-73%</b>	<b>9%</b>
Bam	-1%	49%	285%	-100%	6%	0%	5%
Namentenga	-30%	-30%	40%	0%	-2%	-52%	-14%
Sanmatenga	55%	56%	121%	0%	39%	-75%	31%
<b>CENTRE-OUEST</b>	<b>14%</b>	<b>63%</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>	<b>39%</b>	<b>-22%</b>	<b>24%</b>
Boulkiemdé	28%	-10%	339%	0%	17%	-35%	10%
Sanguié	-5%	136%	58%	0%	27%	-10%	14%
Sissili	-15%	44%	-9%	0%	69%	-63%	17%
Ziro	114%	102%	474%	0%	111%	120%	112%
<b>CENTRE-SUD</b>	<b>23%</b>	<b>28%</b>	<b>57%</b>	<b>0%</b>	<b>48%</b>	<b>45%</b>	<b>32%</b>
Bazèga	3%	32%	1266%	0%	15%	43%	15%
Nahouri	51%	171%	15%	0%	69%	116%	76%
Zoundweogo	53%	-11%	62%	0%	133%	38%	41%
<b>SAHEL</b>	<b>27%</b>	<b>17%</b>	<b>87%</b>	<b>57%</b>	<b>35%</b>	<b>-17%</b>	<b>28%</b>
Oudalan	24%	-18%	0%	0%	323%	0%	33%
Séno	5%	-55%	46%	0%	-42%	0%	-17%
Soum	39%	153%	-21%	57%	328%	0%	54%

Yagha	20%	23%	495%	0%	93%	-100%	65%
<b>MOUHOUN</b>	<b>76%</b>	<b>24%</b>	<b>171%</b>	<b>-5%</b>	<b>14%</b>	<b>-59%</b>	<b>34%</b>
Kossi	73%	-5%	405%	-7%	-30%	-62%	27%
Mouhoun	143%	-27%	11%	0%	-5%	-50%	24%
Sourou	66%	16%	114%	0%	33%	0%	46%
Balé	258%	46%	423%	0%	40%	-16%	64%
Banwa	56%	84%	454%	438%	16%	0%	46%
Nayala	4%	89%	144%	0%	49%	-82%	15%
<b>EST</b>	<b>30%</b>	<b>7%</b>	<b>134%</b>	<b>-79%</b>	<b>46%</b>	<b>90%</b>	<b>40%</b>
Gnagna	38%	77%	35%	0%	60%	0%	57%
Gourma	17%	-41%	67%	0%	102%	49%	24%
Tapoa	1%	61%	403%	-79%	3%	273%	17%
Komandjoari	45%	116%	60%	0%	77%	0%	71%
Kompienga	231%	88%	52%	0%	125%	149%	147%
<b>CENTRE-EST</b>	<b>71%</b>	<b>25%</b>	<b>133%</b>	<b>-100%</b>	<b>2%</b>	<b>25%</b>	<b>41%</b>
Boulgou	35%	67%	249%	0%	55%	26%	50%
Kouritenga	57%	11%	23%	0%	0%	5%	19%
Kouplégo	172%	7%	35%	-100%	-30%	71%	60%
<b>NORD</b>	<b>18%</b>	<b>-20%</b>	<b>140%</b>	<b>263%</b>	<b>12%</b>	<b>-37%</b>	<b>13%</b>
Passoré	0%	-56%	567%	0%	-34%	-29%	-28%
Yatenga	25%	69%	120%	668%	59%	0%	41%
Loroum	23%	-22%	71%	17%	30%	-100%	23%
Zonoma	-31%	-75%	119%	0%	21%	-91%	2%
<b>SUD-OUEST</b>	<b>41%</b>	<b>20%</b>	<b>-14%</b>	<b>0%</b>	<b>24%</b>	<b>9%</b>	<b>24%</b>
Bougouriba	23%	107%	70%	0%	60%	21%	42%
Poni	-5%	-10%	-45%	0%	-30%	76%	-5%
Ioba	159%	32%	-9%	0%	73%	-21%	44%
Noumbiel	162%	36%	99%	0%	6%	114%	42%
<b>HAUTS-BASSINS</b>	<b>22%</b>	<b>31%</b>	<b>86%</b>	<b>207%</b>	<b>-8%</b>	<b>-2%</b>	<b>16%</b>
Houet	25%	-18%	45%	5577%	-34%	50%	-7%
KénéDougou	-4%	126%	257%	83%	103%	-78%	63%
Tuy	38%	17%	23%	0%	-24%	159%	11%
<b>CASCADES</b>	<b>46%</b>	<b>46%</b>	<b>243%</b>	<b>120%</b>	<b>13%</b>	<b>45%</b>	<b>51%</b>
Comoé	-7%	31%	291%	0%	45%	167%	50%
Léraba	85%	72%	197%	-32%	-39%	-44%	53%
<b>BURKINA FASO</b>	<b>33%</b>	<b>29%</b>	<b>95%</b>	<b>32%</b>	<b>21%</b>	<b>9%</b>	<b>26%</b>

\* : Y compris les superficies des périmètres irrigués et des bas-fonds aménagés

Source : Direction de la Prospective et des Statistiques Agricoles et Alimentaires/DGPER/MAHRH

#### Annexe 7 : Prix au producteur et au consommateur des produits de 1996 à juin 2009

	Prix producteur maïs	Prix consommateur maïs	Prix producteur mil	Prix consommateur Mil	Prix producteur riz local	Prix consommateur riz local	Prix consommateur riz importé
1996	96	115	110	126	225	234	268
1997	98	120	106	123	229	235	269

1998	104	130	129	155	231	248	284
1999	80	106	99	117	226	234	292
2000	66	86	75	93	195	221	285
2001	98	124	120	146	206	244	281
2002	120	144	135	159	238	235	273
Moyenne 96-02	95	118	110	131	222	236	279
Var 96-02	25%	25%	23%	26%	6%	0%	2%
2003	75	101	98	120	195	227	263
2004	75	88	88	103	203	225	260
2005	142	166	170	188	236	247	268
2006	96	118	114	129	232	238	271
2007	84	104	105	122	214	237	281
2008	132	151	150	156	291	321	389
2009	139	157	146	165	298	340	413
Moyenne 03-09	106	126	125	141	238	262	307
Var 03-09	85%	56%	49%	38%	53%	50%	57%

Annexe 8 : Prix des produits sur des marchés de détail et de collecte

Marchés de détail	Produits														
		1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Sankaryaré	Maïs	135	126	131	121	97	130	158	117	110	171	132	106	162	171
	Mil	140	131	155	129	108	170	182	153	127	220	161	136	177	190
	Riz importé	250	251	269	300	300	275	249	251	250	252	250	267	396	448
Gounghin	Maïs	140	126	137	108	89	129	137	100	99	158	113	105	152	155
	Mil	154	127	159	115	98	143	153	116	118	187	130	130	174	184
	Riz décortiqué	225	234	242	228	226	233	238	226	220	227	208	208	206	320
	Riz importé	260	260	281	276	285	295	289	256	259	282	286	274	381	420
Niéneta	Maïs	106	110	131	101	84	122	146	115	82	149	100	91	140	151
	Mil	134	124	166	127	109	155	172	162	106	211	128	121	159	162
	Riz décortiqué	225	226	241	223	215	227	235	262	242	236	220	220	316	334
	Riz importé	257	258	276	279	275	275	259	250	257	260	257	269	365	400
Marchés de collecte	Produits	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Faramana	Maïs	88	74	65	69	67	64	121	73	69	115	72	66	103	119
	Mil	122	99	116	119	74	139	111	110	94	146	104	85	116	125
	Riz décortiqué	250	253	262	234	210	229	222	237	219	249	241	230	215	202
Solenzo	Maïs	81	78	93	83	58	93	121	79	62	126	80	73	103	116
	Mil	95	81	117	95	68	106	120	97	78	149	100	91	120	129
	Riz décortiqué	200	201	237	300	228	238	189	205	206	220	219	211	279	280
N'Dorola	Maïs	75	73	76	65	52	87	106	69	59	90	43	47	84	101
	Mil	141	97	138	127	73	100	156	170	97	110	104	91	130	145
	Riz décortiqué	200	210	189	232	210	192	190	191	188	186	184	187	286	289

Source : SIM/SONAGESS

Annexe 9 : Prix nominaux du riz importé à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, et Koudougou

Année	mois	Ouagadougou Riz importé Fcfa/kg	Bobo Riz importé Fcfa/kg	Koudougou Riz importé Fcfa/kg	Année	mois	Ouagadougou Riz importé Fcfa/kg	Bobo Riz importé Fcfa/kg	Koudougou Riz importé Fcfa/kg
1997	janv-97	250	250	260	2001	mars-01	300	275	250
1997	févr-97	250	260	260	2001	avr-01	300	275	250
1997	mars-97	258	250	250	2001	mai-01	300	275	250
1997	avr-97	250	260	260	2001	juin-01	288	275	250
1997	mai-97	250	260	260	2001	juil-01	250	275	279
1997	juin-97	250	260	260	2001	août-01	250	275	268
1997	juil-97	250	260	260	2001	sept-01	250	275	250
1997	août-97	250	260	260	2001	oct-01	250	275	250
1997	sept-97	250	260	260	2001	nov-01	259	275	250
1997	oct-97	250	260	260	2001	déc-01	258	275	250
1997	nov-97	250	250	260	2002	janv-02	245	260	250
1997	déc-97	250	250	260	2002	févr-02	250	250	250
1998	janv-98	250	250	260	2002	mars-02	250	256	250
1998	févr-98	250	258	260	2002	avr-02	250	263	250
1998	mars-98	250	260	260	2002	mai-02	250	270	250
1998	avr-98	258	260	268	2002	juin-02	250	250	250
1998	mai-98	260	265	281	2002	juil-02	250	263	250
1998	juin-98	260	300	300	2002	août-02	250	261	250
1998	juil-98	264	294	300	2002	sept-02	250	260	250
1998	août-98	270	297	300	2002	oct-02	250	260	250
1998	sept-98	280	294	300	2002	nov-02	250	256	250
1998	oct-98	300	281	300	2002	déc-02	250	250	250
1998	nov-98	300	275	299	2003	janv-03	250	250	250
1998	déc-98	297	275	290	2003	févr-03	263	250	250
1999	janv-99	294	275	290	2003	mars-03	250	250	250
1999	févr-99	300	275	285	2003	avr-03	250	250	250
1999	mars-99	300	280	290	2003	mai-03	250	250	250
1999	avr-99	300	285	290	2003	juin-03	250	250	250
1999	mai-99	300	275	290	2003	juil-03	250	250	250
1999	juin-99	300	275	290	2003	août-03	250	250	250
1999	juil-99	300	287	288	2003	sept-03	250	250	250
1999	août-99	300	283	290	2003	oct-03	250	250	250
1999	sept-99	300	283	284	2003	nov-03	250	250	243
1999	oct-99	300	283	275	2003	déc-03	250	250	250
1999	nov-99	300	275	270	2004	janv-04	250	250	250
1999	déc-99	300	275	271	2004	févr-04	250	250	250
2000	janv-00	300	275	263	2004	mars-04	244	250	250
2000	févr-00	300	275	250	2004	avr-04	250	250	250
2000	mars-00	300	275	249	2004	mai-04	250	250	250
2000	avr-00	300	275	250	2004	juin-04	250	250	250
2000	mai-00	300	275	250	2004	juil-04	250	256	278
2000	juin-00	300	275	250	2004	août-04	250	256	269
2000	juil-00	300	275	250	2004	sept-04	256	255	250
2000	août-00	300	275	250	2004	oct-04	250	260	250
2000	sept-00	300	275	250	2004	nov-04	250	265	250
2000	oct-00	300	275	250	2004	déc-04	250	265	250
2000	nov-00	300	275	268	2005	janv-05	250	255	250
2000	déc-00	300	275	250	2005	févr-05	250	250	250
2001	janv-01	300	275	250	2005	mars-05	250	260	250
2001	févr-01	300	275	250	2005	avr-05	250	264	250

<b>Année</b>	<b>mois</b>	<b>Ouagadougou Riz importé Fcfa/kg</b>	<b>Bobo Riz importé Fcfa/kg</b>	<b>Koudougou Riz importé Fcfa/kg</b>
2005	mai-05	250	255	250
2005	juin-05	250	257	250
2005	juil-05	269	260	250
2005	août-05	250	263	250
2005	sept-05	250	260	250
2005	oct-05	250	258	250
2005	nov-05	250	258	250
2005	déc-05	250	260	250
2006	janv-06	250	252	250
2006	févr-06	250	250	250
2006	mars-06	250	251	253
2006	avr-06	250	252	250
2006	mai-06	250	255	250
2006	juin-06	250	263	250
2006	juil-06	250	261	250
2006	août-06	250	260	250
2006	sept-06	250	260	250
2006	oct-06	250	260	250
2006	nov-06	250	260	250
2006	déc-06	250	260	250
2007	janv-07	250	255	250
2007	févr-07	250	255	250
2007	mars-07	250	257	250
2007	avr-07	250	263	250
2007	mai-07	250	265	250
2007	juin-07	250	265	250
2007	juil-07	259	265	253
2007	août-07	275	266	258
2007	sept-07	277	276	274
2007	oct-07	275	285	300
2007	nov-07	300	293	323
2007	déc-07	315	281	313
2008	janv-08	300	287	309
2008	févr-08	300	308	323
2008	mars-08	305	300	309
2008	avr-08	333	314	343
2008	mai-08	369	370	419
2008	juin-08	400	400	430
2008	juil-08	408	403	412
2008	août-08	415	400	393
2008	sept-08	450	405	412
2008	oct-08	475	400	400
2008	nov-08	500	400	412
2008	déc-08	500	400	412
2009	janv-09	488	400	412
2009	févr-09	450	400	400
2009	mars-09	450	400	412
2009	avr-09	450	400	412
2009	mai-09	450	400	412
2009	juin-09	400	400	412

Annexe 10 : Prix nominaux du riz local à Ouagadougou, Bobo Dioulasso, Solenzo et N'Dorola

Année	mois	Ouagadougou Riz local	BOBO Riz local	Solenzo Riz local	N'Dorola Riz local
1997	janv-97	230	215	164	190
1997	févr-97	226	220	173	194
1997	mars-97	227	228	186	200
1997	avr-97	234	231	186	205
1997	mai-97	237	238	216	207
1997	juin-97	242	246	214	209
1997	juil-97	241	225	209	210
1997	août-97	246	221	213	208
1997	sept-97	236	225	215	203
1997	oct-97	228	216	216	202
1997	nov-97	238	219	211	200
1997	déc-97	230	213	215	195
1998	janv-98	245	210	218	192
1998	févr-98	250	219	218	190
1998	mars-98	248	222	219	190
1998	avr-98	247	231	218	200
1998	mai-98	256	245	216	208
1998	juin-98	247	250	216	211
1998	juil-98	255	253	218	213
1998	août-98	254	255	219	217
1998	sept-98	250	253	214	210
1998	oct-98	245	252	218	204
1998	nov-98	230	220	218	200
1998	déc-98	225	231	219	200
1999	janv-99	230	220	217	198
1999	févr-99	222	221	215	198
1999	mars-99	231	220	213	194
1999	avr-99	232	232	218	187
1999	mai-99	221	225	215	187
1999	juin-99	229	228	217	185
1999	juil-99	226	230	220	186
1999	août-99	223	229	219	189
1999	sept-99	222	231	220	194
1999	oct-99	226	222	218	195
1999	nov-99	228	212	212	188
1999	déc-99	225	211	210	185
2000	janv-00	224	211	201	182
2000	févr-00	233	209	201	182
2000	mars-00	227	200	205	186
2000	avr-00	222	200	210	186
2000	mai-00	227	203	213	185
2000	juin-00	225	200	215	185
2000	juil-00	228	201	218	188
2000	août-00	225	215	218	190
2000	sept-00	228	226	219	196
2000	oct-00	228	225	216	196
2000	nov-00	235	220	213	195
2000	déc-00	226	220	210	186
2001	janv-01	226	219	206	184
2001	févr-01	228	218	200	181
2001	mars-01	227	225	200	184

2001	avr-01	236	230	203	190
2001	mai-01	238	225	202	193
2001	juin-01	238	228	208	194
2001	juil-01	232	230	210	195
2001	août-01	236	221	216	197
2001	sept-01	237	221	208	197
2001	oct-01	240	225	203	200
2001	nov-01	235	220	198	195
2001	déc-01	237	210	192	190
2002	janv-02	241	215	190	192
2002	févr-02	238	225	190	187
2002	mars-02	238	232	195	190
2002	avr-02	232	222	199	186
2002	mai-02	248	220	200	190
2002	juin-02	232	230	200	193
2002	juil-02	236	243	206	195
2002	août-02	236	252	200	199
2002	sept-02	242	250	196	210
2002	oct-02	240	251	184	212
2002	nov-02	245	245	183	211
2002	déc-02	232	243	180	210
2003	janv-03	236	247	186	208
2003	févr-03	226	240	196	207
2003	mars-03	228	245	205	208
2003	avr-03	228	255	214	205
2003	mai-03	230	260	215	210
2003	juin-03	223	262	216	213
2003	juil-03	223	265	219	215
2003	août-03	225	269	218	218
2003	sept-03	223	270	217	220
2003	oct-03	223	260	209	219
2003	nov-03	224	255	203	216
2003	déc-03	226	253	200	212
2004	janv-04	221	244	198	208
2004	févr-04	220	245	198	205
2004	mars-04	223	240	207	200
2004	avr-04	223	240	207	203
2004	mai-04	225	231	207	204
2004	juin-04	223	230	207	206
2004	juil-04	223	230	211	210
2004	août-04	223	245	210	210
2004	sept-04	220	240	201	209
2004	oct-04	223	251	200	210
2004	nov-04	228	240	205	208
2004	déc-04	230	245	218	211
2005	janv-05	230	245	215	215
2005	févr-05	232	250	217	217
2005	mars-05	228	245	218	218
2005	avr-05	225	245	219	215
2005	mai-05	222	250	220	218
2005	juin-05	218	250	223	220
2005	juil-05	221	262	225	217
2005	août-05	245	265	225	212
2005	sept-05	243	245	225	210
2005	oct-05	240	228	219	203

2005	nov-05	244	203	217	197
2005	déc-05	235	208	217	190
2006	janv-06	220	208	218	190
2006	févr-06	212	213	216	195
2006	mars-06	222	225	217	199
2006	avr-06	212	230	217	210
2006	mai-06	212	225	216	211
2006	juin-06	210	225	218	209
2006	juil-06	200	220	219	200
2006	août-06	206	220	219	200
2006	sept-06	206	224	218	199
2006	oct-06	200	213	215	195
2006	nov-06	200	213	211	195
2006	déc-06	203	208	208	190
2007	janv-07	194	200	200	184
2007	févr-07	200	200	202	186
2007	mars-07	206	200	204	189
2007	avr-07	209	203	209	190
2007	mai-07	208	213	212	192
2007	juin-07	206	229	212	195
2007	juil-07	200	228	210	195
2007	août-07	204	234	211	200
2007	sept-07	206	235	212	201
2007	oct-07	206	225	210	195
2007	nov-07	208	235	207	192
2007	déc-07	206	239	202	196
2008	janv-08	206	243	200	194
2008	févr-08	210	250	200	199
2008	mars-08	230	267	203	200
2008	avr-08	283	269	208	224
2008	mai-08	346	330	210	253
2008	juin-08	368	379	222	300
2008	juil-08	370	380	238	320
2008	août-08	372	379	248	325
2008	sept-08	372	376	290	324
2008	oct-08	360	325	310	308
2008	nov-08	340	325	320	285
2008	déc-08	345	325	310	280
2009	janv-09	330	330	290	280
2009	févr-09	343	333	285	285
2009	mars-09	346	333	294	293
2009	avr-09	345	333	299	300
2009	mai-09	344	333	300	298
2009	juin-09	340	333	300	298

Annexe 11 : Prix nominaux du maïs à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou, Solenzo et N'Dorola

Année	mois	Ouaga maïs	Bobo maïs	Koudougou maïs	Solenzo maïs	N'Dorola maïs
1997	janv-97	145	98	117	78	101
1997	févr-97	130	102	126	80	103
1997	mars-97	118	106	114	80	103
1997	avr-97	118	105	113	77	105
1997	mai-97	121	131	120	79	109
1997	juin-97	135	124	120	79	114



1997	juil-97	132	129	121	83	118
1997	août-97	137	105	124	86	124
1997	sept-97	123	111	122	88	110
1997	oct-97	120	98	116	80	85
1997	nov-97	119	105	109	83	93
1997	déc-97	118	108	116	83	82
1998	janv-98	128	112	123	94	81
1998	févr-98	122	114	121	95	85
1998	mars-98	127	119	123	101	92
1998	avr-98	138	127	128	124	101
1998	mai-98	143	144	142	120	112
1998	juin-98	137	144	140	123	119
1998	juil-98	147	138	146	137	124
1998	août-98	162	177	155	155	130
1998	sept-98	140	156	131	131	122
1998	oct-98	113	128	101	138	113
1998	nov-98	109	108	99	119	100
1998	déc-98	111	101	104	89	92
1999	janv-99	112	106	106	94	93
1999	févr-99	119	111	105	93	88
1999	mars-99	118	101	105	88	86
1999	avr-99	124	106	108	108	90
1999	mai-99	125	103	105	107	94
1999	juin-99	127	99	105	111	103
1999	juil-99	124	108	105	112	109
1999	août-99	125	106	100	112	115
1999	sept-99	119	102	102	87	98
1999	oct-99	120	93	103	82	87
1999	nov-99	116	91	95	67	75
1999	déc-99	117	84	90	69	69
2000	janv-00	101	83	89	69	60
2000	févr-00	87	78	77	58	59
2000	mars-00	93	78	75	55	57
2000	avr-00	93	79	76	60	58
2000	mai-00	94	81	76	60	64
2000	juin-00	104	80	78	59	68
2000	juil-00	97	79	82	65	69
2000	août-00	105	92	85	73	76
2000	sept-00	97	97	97	72	76
2000	oct-00	96	91	99	83	77
2000	nov-00	99	84	98	84	68
2000	déc-00	100	86	88	79	64
2001	janv-01	100	87	97	72	63
2001	févr-01	100	100	103	81	70
2001	mars-01	123	120	135	90	85
2001	avr-01	147	129	139	110	92
2001	mai-01	140	128	135	111	100
2001	juin-01	147	117	139	121	106
2001	juil-01	161	150	150	126	118
2001	août-01	171	140	153	134	123
2001	sept-01	92	144	130	134	126
2001	oct-01	130	136	119	119	113
2001	nov-01	132	110	108	98	100
2001	déc-01	114	107	110	80	96
2002	janv-02	140	132	138	103	91

2002	févr-02	157	142	139	109	103
2002	mars-02	169	147	147	116	118
2002	avr-02	156	138	146	115	123
2002	mai-02	156	147	148	126	125
2002	juin-02	156	154	157	121	134
2002	juil-02	164	155	164	126	135
2002	août-02	169	156	153	145	146
2002	sept-02	154	144	154	137	147
2002	oct-02	140	133	148	119	133
2002	nov-02	125	121	134	88	126
2002	déc-02	120	121	128	106	114
2003	janv-03	125	128	127	123	120
2003	févr-03	133	140	125	102	123
2003	mars-03	128	125	128	112	126
2003	avr-03	143	130	128	108	130
2003	mai-03	128	125	118	111	131
2003	juin-03	131	129	116	108	129
2003	juil-03	119	117	110	97	116
2003	août-03	108	102	99	77	106
2003	sept-03	105	104	92	90	108
2003	oct-03	91	101	93	87	95
2003	nov-03	90	92	89	74	74
2003	déc-03	97	81	83	60	67
2004	janv-04	94	69	81	61	64
2004	févr-04	97	71	74	60	60
2004	mars-04	94	81	76	61	62
2004	avr-04	100	81	77	75	68
2004	mai-04	97	91	78	67	73
2004	juin-04	97	82	75	60	75
2004	juil-04	109	97	103	85	77
2004	août-04	122	101	106	85	82
2004	sept-04	120	116	110	79	86
2004	oct-04	133	124	124	99	99
2004	nov-04	134	124	120	104	108
2004	déc-04	129	118	119	104	107
2005	janv-05	123	116	119	108	113
2005	févr-05	147	125	135	119	119
2005	mars-05	166	133	158	137	132
2005	avr-05	168	149	168	147	130
2005	mai-05	184	162	176	151	146
2005	juin-05	246	176	222	184	151
2005	juil-05	246	187	223	183	155
2005	août-05	193	226	204	197	160
2005	sept-05	170	186	173	198	135
2005	oct-05	140	121	126	162	124
2005	nov-05	132	105	108	101	108
2005	déc-05	132	104	113	98	94
2006	janv-06	136	110	117	99	92
2006	févr-06	134	110	117	98	104
2006	mars-06	141	118	120	109	110
2006	avr-06	159	125	125	139	118
2006	mai-06	165	124	125	112	97
2006	juin-06	178	108	125	102	87
2006	juil-06	135	100	116	101	76
2006	août-06	120	91	107	103	72

2006	sept-06	107	90	103	101	67
2006	oct-06	108	75	98	86	61
2006	nov-06	97	69	86	76	56
2006	déc-06	98	78	80	76	54
2007	janv-07	94	79	80	74	60
2007	févr-07	93	80	88	74	62
2007	mars-07	97	79	88	88	65
2007	avr-07	102	82	97	92	68
2007	mai-07	100	82	96	88	67
2007	juin-07	102	82	90	91	67
2007	juil-07	95	88	90	93	70
2007	août-07	105	94	96	95	70
2007	sept-07	102	94	96	102	71
2007	oct-07	117	104	125	103	75
2007	nov-07	138	121	135	102	83
2007	déc-07	132	109	117	96	79
2008	janv-08	139	109	115	93	75
2008	févr-08	138	108	115	101	83
2008	mars-08	141	117	115	101	97
2008	avr-08	150	129	135	110	120
2008	mai-08	170	159	163	133	122
2008	juin-08	191	158	182	133	130
2008	juil-08	188	179	174	136	138
2008	août-08	195	187	201	149	146
2008	sept-08	218	190	200	145	150
2008	oct-08	164	135	158	126	118
2008	nov-08	127	97	107	117	98
2008	déc-08	118	110	115	96	95
2009	janv-09	144	145	143	112	112
2009	févr-09	173	152	144	120	138
2009	mars-09	172	152	155	136	148
2009	avr-09	179	153	153	131	148
2009	mai-09	184	153	152	136	148
2009	juin-09	174	153	152	138	146

**Annexe 12 : Prix nominaux du mil à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou, Solenzo et N'Dorola**

Année	mois	Ouaga mil	Bobo mil	Koudougou mil	Solenzo mil	N'Dorola mil
1997	janv-97	148	114	112	72	73
1997	févr-97	134	122	112	75	75
1997	mars-97	126	128	102	77	79
1997	avr-97	125	122	102	82	79
1997	mai-97	125	123	115	86	79
1997	juin-97	135	125	105	87	92
1997	juil-97	137	127	110	88	105
1997	août-97	137	130	112	87	67
1997	sept-97	134	122	108	69	61
1997	oct-97	129	120	102	62	54
1997	nov-97	123	126	107	73	65
1997	déc-97	122	124	107	72	76
1998	janv-98	130	134	124	86	72
1998	févr-98	132	132	130	85	75
1998	mars-98	137	145	140	85	77
1998	avr-98	159	161	157	107	85

1998	mai-98	171	171	165	111	91
1998	juin-98	175	159	174	114	98
1998	juil-98	173	167	187	125	87
1998	août-98	185	203	201	142	75
1998	sept-98	170	198	201	65	66
1998	oct-98	177	183	188	72	67
1998	nov-98	156	175	128	66	75
1998	déc-98	115	162	112	71	56
1999	janv-99	131	136	113	74	68
1999	févr-99	134	128	114	90	69
1999	mars-99	130	133	125	90	74
1999	avr-99	138	127	131	95	70
1999	mai-99	135	129	131	93	60
1999	juin-99	126	128	128	88	62
1999	juil-99	128	125	125	91	60
1999	août-99	135	127	127	93	64
1999	sept-99	129	129	125	78	89
1999	oct-99	121	120	134	76	56
1999	nov-99	121	118	106	58	54
1999	déc-99	121	125	109	62	52
2000	janv-00	107	123	92	52	39
2000	févr-00	100	107	82	44	38
2000	mars-00	102	97	83	45	41
2000	avr-00	109	111	90	54	55
2000	mai-00	107	103	95	60	55
2000	juin-00	109	100	98	58	57
2000	juil-00	106	102	93	61	63
2000	août-00	108	108	96	64	55
2000	sept-00	109	110	100	63	55
2000	oct-00	111	113	112	65	55
2000	nov-00	114	116	98	57	53
2000	déc-00	113	119	97	69	57
2001	janv-01	114	118	96	63	54
2001	févr-01	109	119	106	69	64
2001	mars-01	152	147	139	99	84
2001	avr-01	180	155	157	106	86
2001	mai-01	181	163	158	95	95
2001	juin-01	182	158	164	100	88
2001	juil-01	179	171	173	113	116
2001	août-01	215	166	179	140	112
2001	sept-01	212	170	171	116	120
2001	oct-01	200	174	168	75	78
2001	nov-01	173	174	117	76	68
2001	déc-01	147	149	99	70	75
2002	janv-02	158	138	134	90	112
2002	févr-02	163	154	139	111	114
2002	mars-02	171	173	150	119	116
2002	avr-02	178	165	155	118	112
2002	mai-02	184	178	156	125	107
2002	juin-02	183	181	171	131	103
2002	juil-02	206	189	174	136	105
2002	août-02	206	197	172	143	98
2002	sept-02	189	178	175	130	97
2002	oct-02	171	169	152	86	89
2002	nov-02	163	156	131	71	85

2002	déc-02	158	150	120	88	81
2003	janv-03	160	171	125	118	81
2003	févr-03	164	188	126	93	78
2003	mars-03	163	189	128	95	68
2003	avr-03	165	171	126	102	83
2003	mai-03	164	183	122	102	83
2003	juin-03	163	172	123	88	72
2003	juil-03	159	183	107	83	74
2003	août-03	155	145	95	62	61
2003	sept-03	140	150	101	65	54
2003	oct-03	136	154	94	45	44
2003	nov-03	139	139	99	40	37
2003	déc-03	126	101	82	42	41
2004	janv-04	115	92	80	43	38
2004	févr-04	110	89	86	41	39
2004	mars-04	110	112	83	42	40
2004	avr-04	110	112	87	53	42
2004	mai-04	110	113	89	54	51
2004	juin-04	108	115	88	55	53
2004	juil-04	114	111	96	70	64
2004	août-04	131	123	112	80	66
2004	sept-04	129	125	106	64	71
2004	oct-04	163	134	126	73	70
2004	nov-04	167	145	133	83	78
2004	déc-04	154	149	121	86	70
2005	janv-05	166	154	137	87	76
2005	févr-05	171	162	148	107	81
2005	mars-05	186	169	178	129	114
2005	avr-05	197	178	171	129	128
2005	mai-05	212	199	184	130	123
2005	juin-05	260	230	216	172	160
2005	juil-05	266	243	219	182	132
2005	août-05	262	254	247	192	153
2005	sept-05	271	267	260	163	109
2005	oct-05	259	234	234	67	54
2005	nov-05	202	169	123	71	69
2005	déc-05	188	130	108	79	62
2006	janv-06	172	126	109	86	66
2006	févr-06	155	126	111	86	75
2006	mars-06	169	139	113	94	75
2006	avr-06	193	148	122	99	86
2006	mai-06	190	150	126	98	79
2006	juin-06	190	133	127	91	76
2006	juil-06	167	130	120	85	63
2006	août-06	150	129	112	76	59
2006	sept-06	148	129	107	72	57
2006	oct-06	138	107	103	56	45
2006	nov-06	129	104	94	55	40
2006	déc-06	127	109	90	61	46
2007	janv-07	126	110	85	60	47
2007	févr-07	126	110	103	62	40
2007	mars-07	127	119	103	69	46
2007	avr-07	129	123	114	72	50
2007	mai-07	127	123	103	68	50
2007	juin-07	126	115	104	69	41

2007	juil-07	136	123	112	75	46
2007	août-07	140	124	117	75	47
2007	sept-07	142	123	111	76	43
2007	oct-07	151	123	120	82	48
2007	nov-07	157	134	126	86	54
2007	déc-07	141	127	119	83	48
2008	janv-08	135	123	118	85	58
2008	févr-08	144	123	124	86	71
2008	mars-08	158	136	129	87	75
2008	avr-08	168	142	139	100	69
2008	mai-08	175	164	167	121	99
2008	juin-08	186	166	179	127	98
2008	juil-08	185	181	168	133	110
2008	août-08	203	193	171	148	122
2008	sept-08	204	182	183	120	106
2008	oct-08	191	182	154	80	69
2008	nov-08	185	178	171	73	56
2008	déc-08	187	138	115	82	72
2009	janv-09	188	153	147	103	109
2009	févr-09	187	153	151	111	90
2009	mars-09	192	162	154	122	101
2009	avr-09	185	166	152	116	101
2009	mai-09	197	165	161	121	99
2009	juin-09	193	174	160	123	104